



Bulletin des Amis de saint François de Sales Dossier

par l'abbé Giulio Maria Tam

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales – C. P. 2016 – 1950 Sion 2 – CCP 87-187745-4

Le Card. Ratzinger a créé une Église universelle “la grande Église conçue par Dieu” qui comprend deux Églises : 1) L’Église romaine; 2) Les vraies Églises particulières; et le Pape exercera la Primauté sur les deux : «trouver une forme d’exercice de la Primauté qui, sans renoncer daucune façon à l’essentiel de sa mission s’ouvre à une situation nouvelle» (Ut unum sint) :

La Révolution anti-Papale

Le Pape au Caire, 25.2.2000 : «En ce qui concerne le ministère de l’Évêque de Rome, je demande à l’Esprit Saint de nous donner sa lumière et d’éclairer tous les pasteurs et théologiens de nos églises, **afin que nous puissions chercher ensemble les formes selon lesquelles ce ministère pourra réaliser un service d’amour reconnu par les uns et par les autres...** Chers frères, sur ce point il n’y a pas de temps à perdre.»

Le Pape, O.R., 30.9.1988 : «Dans la même Lettre encyclique j’ai invité les autres églises à établir avec moi un dialogue fraternel et patient **sur les modalités de l’exercice d’un tel ministère d’unité...** Il vous revient surtout de rechercher avec nous **les formes les plus adaptées** pour que ce ministère puisse réaliser un service de charité **reconnu par tous.**»

Le Card. Ratzinger, O.R., 2.12.1996 : «...déterminer ce qui a été considéré *depositum fidei* au cours du premier millénaire au sujet de la Primauté.»

L’Ecclesiologia... : O.R., 4.3.2000 : «Le ministère du successeur de Pierre est un cas particulier du ministère épiscopal.»

La Révolution anti-Église

Le cardinal Ratzinger découvre sa nouvelle doctrine sur l’Église et sur le Pape

Nouvelle doctrine sur l’Église

Voici le texte avec quelques considérations sur : «...affirmations doctrinales...» (Dominus Jesus n° 16, O.R., 6.9.2000).

«Il existe une unique Église du Christ...» (Dominus Jesus 17)

«Ainsi qu’il existe un seul Christ... ainsi une seule Église Catholique et apostolique» (D.J. 16).

«Il existe donc une unique Église du Christ **qui subsiste dans l’Église catholique**, gouvernée par le Successeur de Pierre et les Évêques en communion avec lui» (D.J. 17).

Le “*subsistit*” de *Lumen Gentium* ne doit être entendu ni dans le sens progressiste (égalitarisme total avec les églises protestantes) ni selon la doctrine traditionnelle : «le Concile prend ses distances... d’avec Pie XII (*Mystici Corporis*) qui avait dit : l’Église catholique “est” (est) l’unique Corps mystique du Christ. **Dans la différence entre le “subsistit” et l’“est” de Pie XII se cache tout le problème œcuménique**» (Card. Ratzinger, “*L’ecclesiologia nella Costituzione Lumen Gentium*” O.R. 4.3.2000).



«...le pontificat actuel... n’a pas réussi à ramener au berceau les traditionalistes après la mort de Monseigneur Lefebvre» (Mgr Marchetto, O.R., 30.1.1999).

«L'Église catholique "est présente" aussi dans les autres Églises : "parce que dans chaque Église particulière l'Église est vraiment présente et agit" (Card. Ratzinger, *Lettre aux Évêques* n° 9 "approuvée par le Pape" » O.R. 16.6.1992.

«**L'Église du Christ** que dans le Symbole nous confessons une, sainte catholique et apostolique, **c'est l'Église Universelle**» (*Lettre aux Évêques*, n° 7, O.R., 15.6.1992).

Le Card. Ratzinger se défend du soupçon que : «l'unique Église universelle soit tacitement identifiée avec l'Église romaine, de facto, avec le Pape et la Curie... Dans ce texte l'identification de l'Église universelle avec le Pape et la Curie est d'abord présentée comme une hypothèse, comme un danger, mais ensuite elle semble de fait être imputée à la Lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi» (Card. Ratzinger, O.R., 4.3.2000)

Il semble que :

«...il existe une unique Église du Christ... qui est l'Église Universelle... qui ne s'identifie pas avec l'Église romaine... mais qui subsiste dans l'Église catholique... et qui est présente dans les Églises particulières.»

De plus :

«Les Églises qui restent unies par... la **succession apostolique** et l'**Eucharistie valide** sont de vraies Églises particulières» (D.J. 17). [“Particulières” par rapport à l’Église Universelle, n.d.r.]

«Dans toute célébration valide de l'Eucharistie, se fait vraiment présente l'Église une, sainte, catholique et apostolique» (*Lettre aux Évêques*, n° 17).

«Chaque célébration valide de l'Eucharistie exprime cette universelle communion avec Pierre et avec toute l'Église, ou s'en réclame objectivement (43), comme dans le cas des Églises qui ne sont pas en pleine communion avec le Siège Apostolique» (Card. Ratzinger, 31.10.1998).

«Les Églises orientales orthodoxes, bien que séparées du Siège de Pierre... restent unies à l'Église catholique par des liens très étroits tels que la succession apostolique et l'Eucharistie valide et méritent pour cela le titre d'Églises particulières» (*Lettre aux Évêques*, n° 17).

Pourquoi dans “Dominus Jesus” reconnaît-on les orthodoxes comme de véritables Églises et exclut-on les protestants ? Le Card. Ratzinger a déjà répondu à la question; voici sa stratégie déclarée :

«Les efforts œcuméniques... il me semble important de se fixer des objectifs intermédiaires... il faut trouver des modèles pour ce temps intermédiaire... lorsque l'on parle

d'œcuménisme, il faut distinguer sa finalité ultime, c'est-à-dire l'unité de l'Église, d'intermèdes qui sont nécessaires pour y accéder» (Adista, 10.12.1993). [*Selon ce critère, est-ce que la FSSPX, qui a la succession apostolique et l'Eucharistie valide, «mérite le titre de vraie Église particulière» ? n. d. r.*].

Que veut dire le cardinal Ratzinger :

- que «les Églises orthodoxes étant de vraies Églises particulières font partie de l'Église Universelle» ?...
- qui «ne doivent pas être identifiées avec l'Église romaine» ?...
- que la FSSPX est dans la même situation ?

Première question : Est-ce que «l'unique Église du Christ... qui est l'Église Universelle» comprend donc deux Églises ?

1) l'Église catholique : «l'Église du Christ... continue à exister pleinement seulement dans l'Église catholique» (D.J. 16).

Elle «ne doit pas être identifiée avec l'Église Universelle», [et il semble que l'Église Universelle est plus grande que l'Église catholique] : «Cette priorité ontologique de l'Église Universelle, unique Église, unique corps, unique épouse, par rapport aux réalisations empiriques [sic], me semble tellement évidente qu'il m'est difficile de comprendre les objections contre elle. Elles ne sont possibles que si on ne veut ni n'arrive plus à voir la grande Église conçue par Dieu» (Card. Ratzinger, 4.3.2000);

«De même, on pourrait aussi penser sans doute, à une forme spéciale de Chrétienté, réformée dans l'unité de l'unique Église... en Asie, Afrique... des “patriarcats” ou de “grandes Églises” autonomes... l’Ecclesia du futur» (Card. Ratzinger, “Il nuovo popolo di Dio”, p. 155).

2) ...et les vraies Églises particulières (succession apostolique, Eucharistie valide).

A la lumière de ce qui précède, on pourra proposer à la FSSPX de rentrer dans l'Église Universelle, mais non dans l'Église romaine – conciliaire, en plus ! «Nous parviendrons ainsi à convertir le schisme à l'intérieur même de l'Église et à le rendre superflu» (Card. Ratzinger, Chili, “Concilium”, 1988).

Fera-t-on une nouvelle application de la stratégie déjà utilisée Pie IX-Jean XXIII : faire avaler une erreur (orthodoxes) avec une vérité (la FSSPX) ?

Deuxième question : Le Pape rendra-t-il service aux deux Églises (“trouver une forme d'exerci-

ce de la Primauté qui... s'ouvre à une situation nouvelle", Ut unum sint) :

- la Catholique romaine
- l'Église Universelle ? (1)

Va-t-on déclarer cela prochainement ?

Le Card. Ratzinger dans son discours aux Évêques du Chili au sujet de la tentative d'accord avec Mgr Lefebvre en 1988, révèle bien ses idées : «Dans ce difficile dialogue, Rome a uni la générosité sur tout ce qui pouvait être négocié à la fermeté sur l'essentiel.»

Et il ajoute : «Il faut défendre le Concile Vatican II contre Mgr Lefebvre...» (Card. Ratzinger, Chili, "Concilium", 1988).

Nouvelle doctrine sur le Pape

«La Primauté... ne peut être conçue comme une monarchie de genre politique... Les caractéristiques de la Primauté doivent être comprises à partir... du caractère épiscopal de la Primauté... L'unité de l'Église...[est] dans le sacrifice eucharistique... chaque célébration valide de l'Eucharistie exprime cette communion avec Pierre...»

Le fait qu'une certaine tâche ait été accomplie par la Primauté à une certaine époque ne signifie pas à lui seul qu'une semblable fonction doive être nécessairement toujours réservée au Pontife Romain... **Éviter les rechutes** toujours possibles **dans** la partialité et l'unilatéralité du Gallicanisme et de l'**Ultramontanisme**, déjà rejetées par l'Église dans le passé» (Le Card. Ratzinger, O.R. 31.10.1998 :).

«La méthode historico-critique... ne tolère aucune limitation venant de l'autorité du magistère» (*La mia vita, Ricordi*, Card. Ratzinger, O.R., 7.6.1998).

«En effet l'Église catholique a ses propres traditions démocratiques... La constitution même de l'Église renvoie à des formes et possibilités démocratiques» (Ratzinger, Democrazia nella Chiesa, possibilità, limiti e pericoli).

«D'une part, il y a ceux qui... exigent... que l'Église s'adapte à la conscience commune du moment. D'autre part, les défenseurs du catholicisme anti-moderniste et restaurateurs à la manière de Pie IX...» (Card. Ratzinger, *Il nuovo popolo di Dio*).

«La papauté est le symptôme le plus palpable de nos problèmes... Les efforts œcuméniques... entrent dans un processus... L'important est de s'assurer des objectifs intermédiaires... temps intermédiaire... ne pas tomber dans une unité superficielle... œcuménisme théologique... [comme les 44 affirmations communes avec les luthériens n.d.r.] Nous ne sommes pas tous mûrs pour l'unité... [Le Card. Ratzinger veut récupérer tout le monde, n.d.r.] Dans l'avenir pourront s'ouvrir des possibilités que nous n'imaginons pas maintenant» (Ratzinger, *Interview au Times* et Conférence à la Faculté Vaudoise de Rome).

La veille du jour où le Card.

Ratzinger donne «le 3ème secret de Fatima» [sic] le centre de l'Italie est secoué par un tremblement de terre 1) ARCIC II, texte :

Le jour de la béatification de Jean XXIII, L'O.R. donne la nouvelle que la terre tremble au centre de l'Italie.

La veille du jour où le Pape demandera pardon pour les fautes de l'Église, la terre tremble autour de Rome (O.R. 12.3.2000)

Un tremblement de terre fait couler la voûte de la Basilique d'Assise, vieille de 700 ans, 10 ans après le Congrès de toutes les religions

«IV. Accord sur l'exercice de l'autorité : des pas vers l'unité visible... Une primauté universelle, exercée collégialement dans le cadre de la synodalité.»

Le Rapport de la Commission internationale anglicane-catholique romaine 1999 (ARCIC II)

«“Le don de l'autorité”... c'est le résultat de cinq ans de dialogue... en vue de rétablir l'unité... le Pape Jean-Paul II, “Ut unum sint”... sur le ministère de l'Évêque de Rome pour qu'il soit accepté par tous... texte publié avec l'autorisation des Églises... la question cruciale de la Primauté universelle...

1. **Les laïcs ont des droits** dans l'Église, un rôle à jouer dans les prises de décision... 14. Une compréhension minimaliste de la Tradition qui la réduirait [Magistère romain] à un **magasin de doctrines et de décisions** ecclésiastiques est insuffisante... [sic !] 19. Dans le cadre de la Tradition, les Ecritures ont une place unique et **normative**... 23. L'Église ne saurait être **décrise** en sa vérité comme un agrégat de croyants individuels... 24. Dans un contexte nouveau cer-

taines formulations traditionnelles paraissent insuffisantes ou même ouvertes à de **mauvaises interprétations**... 28... des idées nouvelles doivent être intégrées au courant continu de la Tradition... 29. En tout chrétien... il y a un sensus fidei... L'exercice du sensus fidei... reste fidèle au Christ... Les évêques, le clergé et les autres fidèles doivent tous reconnaître et recevoir ce que Dieu leur transmet par cette médiation mutuelle....

31. Anglicans et catholiques romains peuvent en principe être d'accord sur tout ce qui précède... 37. **Dieu la veut...** Des formes de **synodalité sont donc nécessaires...** l'incorporation de chaque évêque dans un collège d'évêques. 38. Dans nos deux Communions, les évêques se rencontrent **collégialement** non en tant qu'individus... 39. Dans la Communion anglicane... la participation des laïcs aux prises de décision. **Les synodes anglicans utilisent largement les procédures parlementaires...**

40. Dans l'Église catholique... depuis le deuxième Concile du Vatican... sont apparues les **Conférences épiscopales...** Paul VI a institué le **Synode des évêques...** L'antique coutume des visites ad limina... la substitution aux visites individuelles **de visites en groupes.** 41. **Les évêques... [leur] jugement... est exempt d'erreur...** 43. L'exercice de l'autorité d'enseignement dans l'Église... requiert la **participation de tout le corps des croyants...** Les définitions doctrinales sont reçues comme faisant autorité... 44. L'authenticité de l'enseignement d'un évêque donné est évidente là où cet enseignement **est solidaire de celui de tout le Collège épiscopal.** 45. Au cours de l'histoire, la synodalité de l'Église a été servie grâce à l'autorité conciliaire, collégiale et primatiale... 46. Dans le modèle qu'offre le Nouveau Testament l'un des Douze est choisi par Jésus-

Christ... Augustin d'Hippone exprimait bien...: "Après tout, ce n'est pas simplement un individu qui a reçu ces clés, mais l'Église dans son unité." "A toi, je remets", ce qui en fait avait été remis à tous. 47. Toute définition de ce genre est prononcée du sein du Collège de ceux qui exercent l'**épiscopat**, et non pas en dehors de ce Collège... Quand la foi est articulée de cette manière, l'évêque de Rome proclame la foi des Églises locales.

IV. Accord sur l'exercice de l'autorité : des pas vers l'unité visible. 51. ...Nous suggérons des moyens... le rôle normatif de l'Écriture à l'intérieur de la Tradition... une **primauté universelle, exercée collégialement dans le cadre de la synodalité.**

Conclusion : «*La primauté universelle : un don à partager.*»

Un Pape commun : 1) «avant la pleine communion...»; 2) qui «exerce collégialement...»; 3) qui «aide à maintenir la diversité...»; 4) qui encourage les anglicans; 5) c'est «une sorte de primauté».

«61. Cette primauté universelle exercera un leadership dans le monde et aussi dans les deux Communions, par des interventions de type prophétique...»

Maintenant on comprend mieux les visites du Pape à l'ONU, Cuba, etc., et pourquoi on lui attribue la chute des régimes de l'Est, du Mur de Berlin... c'est le leadership mondial.

“Si tu m’adores” (Mt 4, 9) je te donnerai le leadership sur le monde... et sur les anglicans

Le Pape et le cardinal Ratzinger changent la doctrine de la primauté pontificale et de l'Église

Le Pape à la rencontre œcuménique du Caire, le 25.2.2000

«4. Je redis ce que j'ai écrit dans l'encyclique *Ut unum sint*, que ce qui concerne l'unité de toutes les communautés chrétiennes entre dans les charges de ce qui relève de la primauté de l'évêque de Rome (cf. n. 95). Je souhaite cependant inviter à nouveau tous "les responsables ecclésiaux et leurs théologiens à instaurer avec moi sur ce sujet un dialogue fraternel et patient, dans lequel nous pourrions nous écouter au-delà des polémiques stériles, n'ayant à l'esprit que la volonté du Christ pour son Église" (n. 96). **En ce qui concerne le ministère de l'Évêque de Rome**, je demande à l'Esprit Saint de nous donner sa lumière et d'éclairer tous les pasteurs et théologiens de nos Églises, **afin que nous puissions chercher ensemble les formes selon lesquelles ce ministère pourra réaliser un service d'amour reconnu par les uns et par les autres** (*Homélie en la Basilique vaticane*, en présence de Dimitrios Ier, Archevêque de Constantinople et Patriarche œcuménique [6

décembre 1987], n. 3; cf. *Ut unum sint*, n. 95). Chers frères, il n'y a pas de temps à perdre à ce sujet.

...trouver une forme d'exercice de la primauté qui, sans renoncer d'aucune façon à l'essentiel de sa mission, s'ouvre à une nouvelle situation...» (*Ut unum sint*).

* * * *

Le Pape aux Patriarches des Église Orientales Catholiques, O.R. 30.9.1998

«4. Vous êtes particulièrement conscients de ce que ce ministère pétrinien d'unité constitue, comme je l'ai déjà écrit dans l'encyclique *Ut unum sint* "une difficulté pour la majorité des autres chrétiens, dont la mémoire est marquée par certains souvenirs douloureux" (n. 88). **Dans la même Lettre encyclique j'ai invité**

les autres Églises à établir avec moi un dialogue fraternel et patient sur les modalités d'exercice de ce ministère d'unité (cf. Nos 96-97). Cette invitation vous est adressée avec encore plus d'insistance et d'affection, vénérés Patriarches des Églises orientales catholiques. C'est à vous surtout qu'il revient de rechercher, ensemble avec nous, les formes les plus adéquates afin que ce ministère puisse réaliser un service de charité reconnu par tous. Je vous demande d'apporter cette aide au Pape, au nom de la responsabilité de la recomposition de la pleine communion avec les Églises orthodoxes (cf. OE, 24), qui vous vient du fait que vous êtes Patriarches d'Églises qui partagent avec l'Orthodoxie une grande partie du patrimoine théologique, liturgique, spirituel et canonique. Dans ce même esprit et pour la même raison je souhaite que vos Églises soient pleinement associées au dialogue œcuménique de la charité et à celui de la doctrine, aussi bien au niveau local qu'universel...

Le Décret *Orientalium Ecclesiarum* du Concile Vatican II, ainsi que la Constitution apostolique *Sacri Canones* (pp. 9-10), qui ont accompagné la publication du *Code des Canons des Églises Orientales*, ont mis en évidence combien la situation présente ainsi que les règles qui la régissent sont projetées vers la pleine communion souhaitée entre l'Église catholique et les Églises orthodoxes.»

* * * *

La nouvelle doctrine sur la Primaute du Pape exposée par le Card. Ratzinger dans L.O.R. du 4.3.2000

«Au Congrès international sur l'actualisation du Concile œcuménique Vatican II : “L'ecclésiologie de la constitution *Lumen gentium*”.

Dans ce grand article (2 pages et demie de l'O.R.), le Card. Ratzinger expose les deux principales thèses révolutionnaires sur la Primaute du Pape :

1. Il s'oppose à la doctrine d'après laquelle : «L'unique Eglise universelle s'identifie avec l'Église romaine, de facto avec le Pape et la Curie.»

2. Il affirme : «Le ministère du successeur de Pierre est un cas particulier du ministère épiscopal.»

Avec sa méthode habituelle (pseudo-restauration) il commence par attaquer les positions extrêmes des progressistes (captatio benevolentiae) et ensuite il nie la doctrine traditionnelle et affirme la nouvelle “voie moyenne”.

Dans ce même article il affirme ou répète d'autres thèses et méthodes révolutionnaires :

1. Le Concile Vatican I est incomplet.

2. En 1985 a commencé la (pseudo) restauration [Dès le début nous l'avons dénoncé : *La Pseudo-Restauration du Card. Ratzinger*; Doc. Rév. Égl. n° 4] et il affirme qu'il en est l'auteur]

3. Il donne un fondement “mystique” à la démocratie dans l'Église ainsi qu'à l'œcuménisme comme communion et eucharistie, en les fondant dans la communion de la Trinité.

4. Il joue à la victime (et parvient à faire passer cette image dans – et aidé par – les médias), se plaignant d'être attaqué de tout côté, alors qu'au contraire tout le monde reconnaît – ceux qui sont documentés, voir *Adista*, décembre 1985 [cf. ch. 6] – que c'est lui qui a la direction doctrinale dans l'Église; il suffit de comparer les dates : **le Pape ne fait que proclamer plus tard ce qui a déjà été élaboré par la Congrégation pour la doctrine de la Foi.**

5. Le “subsistit” (l'Église subsiste dans l'Église catholique) de *Lumen gentium*, il ne faut l'entendre ni dans le sens progressiste (égalitarisme avec les églises protestantes), ni selon la doctrine traditionnelle : «Le Concile prend ses distances d'avec Pie XII (*Mystici Corporis*) : “l'Église catholique est (est) l'unique Corps mystique du Christ”. Dans la différence entre le “subsistit” et l’“est” de Pie XII se cache tout le problème œcuménique.»

Il réaffirme deux thèses de la révolution anti-Mariale (Doc. Rév. Égl. n° 8) :

1. Ne pas faire de la mariologie un traité à part.
2. La Femme de l'Apocalypse, ce n'est pas seulement la Sainte Vierge mais aussi le peuple de Dieu.

L'unité de l'Église ne se fonde pas sur le Tu es Petrus, mais sur l'Eucharistie, et il n'y a pas un seul mot sur le Tu es Petrus

Voici le texte du Card. Ratzinger, 4.3.2000

Dans le sous-titre on peut lire :

«Le troisième millénaire doit être pour l'Église une “nouvelle saison” d'approfondissement du Concile Vatican II, “le temps de la moisson de ce que les Pères conciliaires ont semé et que l'actuelle génération a cultivé et attendu.” Inspiré par cette consigne fondamentale confiée par Jean-Paul II à toute la communauté chrétienne, le Congrès international sur l'actualisation œcuménique de Vatican II, mis en œuvre par le Comité du Grand Jubilé de l'An 2000 a pris fin dimanche 27 février.

Ce fut un moment important de réflexion et d'examen qui a vu la participation de cardinaux, archevêques, évêques, prêtres, religieux, religieuses, savants et experts en provenance de différents pays du monde, parmi lesquels se trouvent même certains protagonistes de l'événement conciliaire. Le Congrès s'est déroulé autour de cinq thèmes...»

«Le Concile Vatican I est incomplet» on comprend donc qu'il faut le compléter sur la doctrine de la Primaute

«1. Le Concile Vatican I, interrompu par la guerre franco-allemande, n'avait pas pu terminer sa synthèse ecclésiologique, mais avait laissé un chapitre d'ecclésiologie isolé. Reprendre la ligne de Vatican I et chercher ainsi une vision globale de l'Église semblait être le devoir urgent de l'imminent Concile Vatican II... J'aimerais anticiper immédiatement ma thèse fondamentale : Vatican II voulait

clairement insérer et subordonner le discours de l'Église au discours de Dieu...

En ce qui concerne l'ecclésiologie de "Lumen gentium", certaines paroles clés sont surtout restées dans la conscience : l'idée de Peuple de Dieu, la collégialité des évêques comme réévaluation du ministère de l'évêque par rapport à la Primauté du Pape, la revalorisation des églises locales par rapport à l'Église universelle, l'ouverture œcuménique du concept d'Église et l'ouverture aux autres religions; enfin la question de l'état spécifique de l'Église catholique qui s'exprime dans la formule selon laquelle l'Église, une, sainte, catholique et apostolique dont parle le Credo, "subsistit in Ecclesia catholica" (subsiste dans l'Église catholique)...

Dans une première phase de réception du Concile domine, avec le thème de la Collégialité, le concept de peuple de Dieu»

Maintenant, selon sa méthode habituelle, le Card. Ratzinger commence par critiquer l'interprétation progressiste du Concile :

«...qui, assez vite bien compris à partir de l'usage linguistique politique général du mot peuple, dans le cadre de la théologie de la libération, fut pris selon le sens marxiste du mot peuple par opposition aux classes dominantes, et de manière plus générale dans celui de souveraineté du peuple; finalement maintenant il devrait être appliqué aussi à l'Église...»

...et après il donne la solution moderniste modérée : la pseudo-restauration :

«On peut certainement affirmer qu'à partir du Synode extraordinaire de 1985 environ, qui devait faire une sorte de bilan de vingt ans de post-concile, une nouvelle tentative [pseudo-restauration] est en train de se répandre, celle de résumer l'ensemble de l'ecclésiologie conciliaire dans un concept fondamental : l'ecclésiologie de communion. J'ai accueilli avec joie ce nouveau recentrage de l'ecclésiologie et j'ai même tâché selon mes capacités de le préparer.»

C'est vraiment lui; ici il reconnaît qu'il est l'homme de la pseudo-restauration : «j'ai même tâché, selon mes capacités, de le préparer» (2).

Le mot «communio» va servir à introduire l'égalitarisme dans l'Église

«...cependant il faut avant tout reconnaître que le mot «communio» n'a pas au Concile une position centrale. Cependant s'il est correctement compris, il peut servir de synthèse des éléments essentiels de l'ecclésiologie conciliaire.»

Ici le cardinal Ratzinger donne un fondement «mystique» à la démocratie «possible» dans l'Église et, de là, à l'œcuménisme comme «communion» sur la terre de la communion trinitaire

«Ici apparaît au premier rang le point de départ de la «communio» : la rencontre avec le Fils de Dieu, Jésus-Christ, qui par l'annonce de l'Église, vient aux hommes. De là vient la commu-

nion des hommes entre eux, qui à son tour se fonde sur la communion avec le Dieu un et trine. On accède à la communion avec Dieu à travers la réalisation de la communion de Dieu avec l'homme, qui est le Christ en personne; la rencontre avec le Christ crée la communion avec lui-même et de là avec le Père dans l'Esprit-Saint; qui alors unit les hommes entre eux.»

Cette thèse est répétée aussi dans le document du cardinal : "Interprétation des dogmes". (C.T.I.), Civiltà cattolica, 21.4.1990 (voir Doc. Rév. Égl. n° 8, p. 67)

«L'ecclésiologie de communion est déjà dans le fond une ecclésiologie eucharistique... L'Eucharistie inclut le service sacerdotal de la "représentation du Christ" et donc le réseau du service, la synthèse de l'unité et de la multiplicité qui se manifeste déjà dans le mot "Communio".

Pour tous ces motifs, je fus reconnaissant et satisfait quand le Synode de 1985 réunit au centre de la réflexion le concept de "Communio".»

Et de nouveau la méthode du Card. Ratzinger : pour s'attirer les sympathies des conservateurs il commence par attaquer "la gauche" :

«Mais les années suivantes ont démontré qu'aucun mot n'est à l'abri des malentendus, ni même le meilleur et le plus profond...»

L'idée d'égalitarisme se répandit à nouveau naturellement, d'après laquelle dans la "communio" il ne pouvait y avoir que la pleine égalité...»

Il confond volontairement l'orgueil des Apôtres avec la Primaute :

«Arrivés à Capharnaüm il leur demanda de quoi ils avaient parlé entre eux le long du chemin. "Mais eux se taisaient", parce qu'ils avaient discuté pour savoir lequel d'entre eux était le plus grand – une sorte de discussion sur la primauté (Mc, 9, 33-37).»

Avant de donner la thèse moderniste modérée, le cardinal Ratzinger cultive à nouveau son image de victime :

«...la Congrégation pour la Doctrine de la Foi trouva opportun de préparer une : "Lettre aux Évêques de l'Église catholique sur certains aspects de l'Église comprise comme communion" (28.6.1992).

...sur ce texte s'abattit une avalanche de critiques, dont bien peu de chose réchappa. La phrase expliquant que l'Église universelle dans son mystère essentiel serait une réalité, qui ontologiquement et temporellement précède les Église particulières, fut particulièrement critiquée.»

Ici il affirme une vérité contre les progressistes, mais ensuite il donnera la thèse moderniste princi-

2) Dès le début nous avons essayé de dénoncer son piège : voir «Quale restaurazione ?» Secolo d'Italia du 13.12.1985; «La Pseudo-Restauration», Documentation sur la Révolution dans l'Église n° 4.

pale : «Il ne faut pas identifier l'Église universelle avec l'Église romaine, de facto avec le Pape et la Curie»

Voilà comment il le dit :

«La résistance contre les affirmations de la primauté de l'Église universelle par rapport aux Églises particulières est théologiquement difficile à comprendre, voire même tout à fait incompréhensible. Elle ne devient compréhensible qu'à partir d'un soupçon formulé synthétiquement ainsi : “La formule devient totalement problématique si l'**unique Église universelle est tacitement identifiée avec l'Église romaine, de facto avec le Pape et la Curie**. Si cela est, la Lettre de la Congrégation de la Doctrine de la Foi ne peut être comprise comme une aide à la clarification de l'ecclésiologie de communion, mais elle doit être comprise comme son abandon et **comme la tentative d'une restauration du centralisme romain.**” Dans ce texte l'identification de l'Église universelle avec le Pape et la Curie est d'abord présentée comme une hypothèse, comme un danger, mais ensuite elle semble de fait être imputée à la Lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, qui finit par ressembler à une restauration théologique et donc à un éloignement du Concile Vatican II.

Ce saut interprétatif surprend, mais il représente certainement une crainte largement répandue; il prête la voix à une accusation que l'on entend autour de nous et exprime aussi l'incapacité croissante à retrouver dans l'Église universelle, une sainte et catholique quelque chose de concret. Le seul élément configuratif qui nous reste sont le Pape et la Curie, et si on leur donne une classification trop élevée du point de vue théologique, il est compréhensible que l'on se sente menacé...»

Au lieu d'affirmer la doctrine traditionnelle, il prend ses distance, s'en dissocie, se défend d'en être atteint... voilà la doctrine du Card. Ratzinger

«Très concrètement, après ce qui nous apparaissait comme un Excusus, on se retrouve face à la question de l'interprétation du Concile.»

Voilà comment le Card. Ratzinger conçoit la Primauté du Pape

«Ici justement il devient visible qu'il n'existe théologiquement aucune opposition entre l'Église locale et l'Église universelle. L'Évêque représente dans l'Église locale l'**unique Église**; il bâtit l'**unique Église** lorsqu'il bâtit l'Église locale et réveille ses dons particuliers pour l'utilité de tout le corps. **Le ministère du successeur de Pierre est un cas particulier du ministère épiscopal**; il est particulièrement connexe à la responsabilité de l'unité de toute l'Église. Mais ce ministère de Pierre et sa responsabilité ne pourrait exister s'il n'existant avant tout l'Église universelle. Il serait en effet en mouvement dans le vide et représenterait une prétention absurde.»

Adieu à : “Tu es Petrus”...

Après la nouvelle messe le Card. Ratzinger découvre la nouvelle primauté qui doit être... “continuellement redécouverte”

«Sans aucun doute la droite corrélation entre épiscopat et primauté dut être **continuellement redécouverte** dans le labeur et les souffrances. Mais cette recherche n'est formulée correctement que lorsqu'elle est considérée à partir de la primauté de la mission spécifique de l'Église et en tout temps orientée et subordonnée à elle; c'est-à-dire la tâche d'apporter Dieu aux hommes et de conduire les hommes à Dieu. Le but de l'Église c'est l'Évangile, et tout doit tourner autour de lui.»

La 7ème thèse du Card. Ratzinger porte sur le “subsistit” de Lumen Gentium.

Le lecteur connaît désormais la méthode de la Pseudo-restauration, la voilà à nouveau : elle attaque d'abord les progressistes pour ensuite se distancer de la doctrine traditionnelle (Pie XII), sans vouloir paraître excessif et tracer ainsi la voie moyenne. Dans la contre-Révolution cette méthode s'appelle aussi “le jeu des extrêmes opposés”.

On attaque d'abord la gauche

«A ce point je voudrais interrompre l'analyse du concept de “communio” et prendre encore position, tout au moins brièvement, à propos du **point le plus controversé de Lumen Gentium** : la signification de la phrase déjà citée de *Lumen Gentium* 8, selon laquelle l'**unique Église du Christ**, que nous confessons dans le Symbole comme unique, sainte, catholique et apostolique, “**subsiste**” dans l'Église catholique...»

La Congrégation pour la Doctrine de la Foi se voit contrainte en 1985 de prendre position par rapport à ce texte très controversé à cause d'un livre de Leonardo Boff, dans lequel l'auteur soutenait la thèse selon laquelle l'**unique Église du Christ telle qu'elle subsiste dans l'Église catholique romaine, subsiste aussi en d'autres églises chrétiennes.**»

D'après la méthode maintenant connue, le cardinal doit passer pour une victime, un martyr de la vérité.

Et voilà :

«Il est superflu de dire que la sentence de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi fut accablée de critiques acerbes et puis mise de côté.»

Mais c'est seulement la lutte interne de la même Révolution à deux vitesses, lutte entre Jacobins et Girondins... lutte très utile (3).

De nouveau contre la gauche :

«La thèse, dont le représentant d'alors était Boff, pourrait se caractériser comme **relativisme ecclésiologique**. Elle trouve sa justification dans la théorie selon laquelle le “Jésus historique” de lui-même **n'aurait nullement pensé à une Église, et l'aurait d'autant moins fondée.**»

...au début il n'aurait même pas existé une Église universelle “catholique”, mais seulement diverses églises locales avec diverses théologies, divers ministères etc.»

La thèse du Cardinal sur “le centre unifiant” de l’Église :

«La tradition catholique [sic] par contre a choisi un autre point de départ : elle fait confiance aux évangélistes, croit en eux. Il en ressort alors évidemment que Jésus qui annonça le règne de Dieu, réunit pour sa réalisation des disciples autour de lui; il leur donna non seulement sa parole comme nouvelle interprétation de l’Ancien Testament, mais dans le sacrement de la dernière cène leur fit don d’un nouveau centre unifiant, au moyen duquel tous ceux qui se confessent chrétiens, dans un mode totalement nouveau, deviennent une seule chose avec lui – si bien que Paul put désigner cette communion comme être un seul corps avec le Christ, comme l’unité d’un seul corps dans l’Esprit...»

L’unité de l’Église n’est pas dans la Primaute du Pape – “tu es Petrus et super hanc petram aedicabo Ecclesiam meam” (Mt 16, 16) – mais dans l’Eucharistie.

Et reprend le discours sur le “subsistit”

«Vatican II avec la formule du “subsistit” – conformément à la tradition catholique – voulait donc dire exactement le contraire du “relativisme ecclésiologique” : l’Église de Jésus-Christ existe réellement...

L’institution n’est pas une chose inévitable, mais théologiquement insignifiante voir même une extériorité nuisible, mais elle appartient, dans son noyau essentiel au caractère concret de l’incarnation....»

C’est très bien cela, mais maintenant attention, le coup à droite :

«A ce point il devient nécessaire de chercher à pénétrer un peu plus sérieusement le mot “subsistit”. Le Concile diffère avec cette expression de la formule de Pie XII, qui dans son Encyclique “Mystici Corporis Christi” avait dit : l’Église catholique “est” (est) l’unique corps mystique du Christ. Dans la différence entre le “subsistit” et

l’“est” se cache tout le problème œcuménique...»

Voilà que le loup, le violeur, d’âmes jette la peau de brebis : «En premier lieu arrachez à la franc-maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle qu’elle est» (Léon XIII, Humanus Genus).

C’est un devoir d’aider les âmes à ne pas tomber dans le piège : «salus animarum suprema lex»

Voici maintenant le fondement de l’œcuménisme :

«La différence entre *subsistit* et *est* contient cependant le drame de la division ecclésiale. Bien que l’Église ne soit qu’une et subsiste dans un unique objet, des réalités ecclésiales existent aussi en dehors de lui. Comme le péché est une contradiction, cette différence entre *subsistit* et *est* ne peut, d’un point de vue logique, se résoudre pleinement...»

Et c’est l’affirmation, la proclamation de la contradiction.

«Cette division est quelque chose de totalement différent de la dialectique relativiste décrite ci-dessus...»

Tandis que la division comme réalité historique est perceptible par chacun, la subsistance de l’unique Église dans la figure concrète de l’Église catholique ne peut se percevoir comme telle que dans la foi.»

«...ne peut se percevoir comme telle que dans la foi.» Pour le card. Ratzinger il n’y a pas de preuves rationnelles de la divinité de l’Église. Pour saint Pie X oui :

Serment anti-moderniste (“Livre bleu” p. 453) : «En second lieu, j’admetts et je reconnaiss les arguments externes de la révélation, c'est-à-dire les faits divins, parmi lesquels, en premier lieu, les miracles et prophéties, comme des signes très certains de l’origine divine de la religion chrétienne. Et, ces mêmes argu-

3) 4. Les vitesses harmoniques de la Révolution

Ce processus révolutionnaire se déroule en deux vitesses différentes. L’une, rapide, est généralement destinée à un échec sur le plan immédiat. L’autre a habituellement été couronnée de succès et est beaucoup plus lente.

A. La grande vitesse

Les mouvements pré-communistes des anabaptistes par exemple, tirent immédiatement en de nombreux domaines, toutes ou presque toutes les conséquences de l’esprit et des tendances de la Pseudo-Réforme : ils échouèrent.

B. La petite vitesse

Lentement, au cours de plus de quatre siècles, les courants modérés du protestantisme, avançant par étapes successives de dynamisme et d’inertie, d’excès en excès, favorisent cependant graduellement, d’une manière ou d’une autre, la marche de l’Occident vers le même point extrême (cf. Seconde Partie, Chap. VIII, 2).

C. Comment s’harmonisent ces vitesses

Il convient d’étudier le rôle de chacune de ces vitesses dans la marche de la Révolution. On pourrait penser que les mouvements les plus rapides sont inutiles. Pourtant ce n’est pas la vérité. Ces extrémismes, lors de leur explosion, brandissent un étendard, créent un point de cible fixe, qui fascine les modérés par son propre radicalisme et vers lequel ceux-ci s’acheminent lentement. Ainsi le socialisme répudie le communisme, mais l’admire en silence et est attiré par lui. Précédemment on aurait pu dire la même chose du communiste Babeuf et de ses partisans dans les dernières lueurs de la Révolution française. Ils furent écrasés. Mais la société s’engagea lentement dans le chemin où ils avaient voulu la conduire. L’échec des extrémistes n’est donc qu’apparent. Ils collaborent indirectement, mais puissamment à la Révolution, entraînant peu à peu vers la réalisation de leurs chimères coupables et exacerbées, la foule des “prudents”, des “modérés” et des médiocres» (*Révolution et Contre-Révolution*, Plinio Correa de Oliveira, Chap. VI § 4).

ments, je les tiens pour parfaitement proportionnés à l'intelligence de tous les temps et de tous les hommes, et même du temps présent.

Troisièmement : je crois aussi d'une foi ferme que l'Église gardienne et maîtresse de la parole révélée, a été instituée d'une manière prochaine et directe par le Christ en personne, vrai et historique, durant sa vie parmi nous et je crois cette Église bâtie sur Pierre, chef de la hiérarchie apostolique, et sur ses successeurs jusqu'à la fin des temps...»

mais il y a le “devoir de l'œcuménisme”...

«Puisque le Concile Vatican II a perçu ce paradoxe, justement à ce propos il a proclamé comme un devoir l'œcuménisme qui est une recherche de la vraie unité et l'a confié à l'Église du futur» (cf. «Ecclesia du futur» dans *Il nuovo popolo di Dio*, p. 155)

Enfin, “in cauda venenum”, la IXème thèse, la Révolution anti-mariale, RAM : a) rabaisser la T.S. Vierge ne lui concédant pas un document séparé au Concile Vat. II

Le Pape nous décrit la lutte au Concile :

O.R. 14.12.1995 : «2. Dans la deuxième session du Concile on proposa d'introduire le traité sur la bienheureuse Vierge Marie dans la Constitution sur l'Église. Cette proposition, bien qu'expressément recommandée par la Commission théologique, suscita des opinions divergentes.

Certains la trouvaient insuffisante pour mettre en évidence la mission très spéciale de la Mère de Jésus dans l'Église et soutenaient que seul **un document séparé** aurait pu exprimer la dignité, la prééminence, la sainteté exceptionnelle et singulière de Marie dans la Rédemption opérée par le Fils. Et d'une certaine façon, considérant Marie au-dessus de l'Église, ils exprimaient la crainte que le fait d'insérer la doctrine mariale dans le traité sur l'Église mette insuffisamment en évidence les priviléges de Marie, abaissant sa fonction au niveau des autres membres de l'Église (*Acta Synodalia*, II, III, 338-342).

D'autres, par contre, s'exprimaient en faveur de la proposition de la Commission théologique, qui visait à **intégrer dans un seul document** l'exposition doctrinale sur Marie et sur l'Église...»

3. Après une confrontation dense de doctrine (...) il fut décidé d'intégrer le traité marial dans le document conciliaire sur l'Église» (cf. A.S., II, III, 627). (D.R.É. n° 8, *La Révolution anti-mariale*, p. 95).

De quel côté se trouvait le Card. Ratzinger ?

«A première vue, l'insertion de la mariologie dans l'écclésiologie entreprise par le Concile, pourrait apparaître plutôt accidentelle. Du point de vue historique il est vrai qu'une majorité assez réduite de pères a décidé de cette insertion. Mais d'un point de vue plus intérieur, cette décision correspond parfaitement à l'orientation de l'ensemble de la Constitution : l'image que le Concile voulait tracer de l'Église n'est comprise correctement que si l'on comprend cette corrélation...»

C'est la thèse de Paul VI rappelée par le pape Jean-Paul II :

O.R. 3.8.1998 : «3. Clôturant la cinquième session du Concile, le 21 novembre de la même année, Paul VI affirmait que la “connaissance de la vraie doctrine catholique sur Marie constituera toujours une clé pour l'exakte compréhension du mystère du Christ et de l'Église» (AAS [1964], 1115. D.R.É. cit. p. 30).

b) Introduire l'idée que la Femme de l'Apocalypse n'est pas seulement la Sainte Vierge...

«Ceci vaut déjà pour la femme de l'Apocalypse, comme il apparaît dans le chapitre 12 : ce n'est pas juste de limiter cette figure uniquement et individuellement à Marie, parce qu'en elle est contemplé tout le peuple de Dieu, l'ancien et le nouvel Israël, qui souffre et dont la souffrance est féconde; mais il n'est non plus pas correct d'exclure de cette image Marie, la mère du Rédempteur...»

Ainsi seul le chapitre sur Marie accomplit pleinement l'écclésiologie conciliaire et nous ramène à son point de départ christologique et trinitaire...»

Le Pape à l'audience générale, O.R. 30.5.1996

«En faveur de l'Immaculée Conception on cite souvent comme témoignage biblique le chapitre XII de l'Apocalypse dans lequel on parle de la “*Femme revêtue du soleil*” (XII,1); l'exégèse actuelle converge pour reconnaître dans cette Femme la communauté du peuple de Dieu, qui enfantera dans la douleur le Messie ressuscité...» (D.R.E., cit. p. 8).

Trop tard... la Rome éternelle avait déjà fait l'interprétation du passage de l'Écriture Sainte :

«Une femme revêtue du soleil... personne n'ignore que cette femme représente la Sainte Vierge.» (Saint Pie X, 2.2.1904; Ens. Pont. § 247)

«Les docteurs scolastiques ont vu... la Mère de Dieu... dans cette *Femme revêtue du soleil*...» (Pie XII, 1.1.1950; Ens. Pont. § 507)

L'unité de l'Église est aussi dans le temps, c'est l'unité doctrinale avec le passé.

Entre les Papes d'avant le concile Vatican II et ceux d'après le concile, il faut choisir... mais ne dites pas qu'il s'agit là de la même doctrine... Il n'y a pas de continuité comme ils le prétendent : il y a rupture doctrinale. Les documents des changements doctrinaux fondent et confirment la légitimité de notre résistance catholique.

* * * *

Osservatore Romano, 15.6.1992

Document de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi. «*Lettre aux évêques de l'Église catholique sur quelques aspects de l'Église comme communion*”

«Le concept de communion (koinonia), déjà mis en lumière dans les textes du Concile **Vatican II**, est tout indiqué pour exprimer le noyau profond du mystère de l’Église et peut être une clé de lecture pour une ecclésiologie catholique renouvelée...»

Ce rapport entre les éléments invisibles et les éléments visibles de la communion ecclésiale est constitutif de l’Église comme sacrement de salut.

De cette sacramentalité découle que l’Église n’est pas une réalité repliée sur elle-même mais **plutôt ouverte** en permanence à la dynamique missionnaire et œcuménique, car elle est envoyée au monde pour annoncer et témoigner, actualiser et répandre le mystère de communion qui la constitue : pour rassembler tout et tous dans le Christ et être pour tous “sacrement inséparable d’unité”.

L’Église du Christ que, dans le Symbole, nous confessons une, sainte, **catholique** et apostolique, **c'est l'Église universelle**, c'est-à-dire la communauté universelle des disciples du Seigneur, qui se rend présente et opérante dans la particularité et la diversité des personnes, groupes, temps et lieux. Parmi ces expressions multiples et particulières de la présence salvifique de l’unique Église du Christ, **on trouve déjà à l'époque apostolique celles qui en elles-mêmes sont des “Églises” puisque, tout en étant particulières, l'Église universelle est présente en elles, avec tous ses éléments essentiels.**

“Avec ceux qui, baptisés, portent le titre de chrétiens, mais ne professent pas la foi intégrale ou ne conservent pas l’unité de communion sous l’autorité du successeur de Pierre, l’Église sait qu’elle est unie pour plusieurs raisons”. Dans les Églises et communautés chrétiennes non catholiques existent en effet de nombreux éléments de l’Église du Christ qui nous permettent de reconnaître, avec joie et espérance, une certaine communion, même imparfaite.

Cette communion existe particulièrement avec les Églises orthodoxes orientales : bien que séparées du siège de Pierre, elles restent unies à l’Église catholique par des liens étroits et nombreux comme **la succession apostolique et la validité de l'Eucharistie**. Elles méritent donc le titre d’Églises particulières. En effet, “avec la célébration de l’Eucharistie du Seigneur à l’intérieur de ces églises, l’Église de Dieu est édifiée et croît”, puisque dans chaque Eucharistie célébrée validement se rend vraiment présente l’Église, une, sainte, catholique et apostolique.

18 — Cette situation appelle fortement chacun d’entre nous à l’engagement œcuménique afin d’atteindre la pleine communion dans l’unité de Église; **cette unité “que le Christ a donnée à son Église dès le commencement et dont nous croyons qu’elle subsiste dans l’Église catholique** sans possibilité de se perdre; nous espérons qu’elle continuera de croître jusqu’à la fin des siècles.”

Rome, du siège de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi,

le 28 mai 1992. **Card. Joseph Ratzinger**, préfet

Alberto Bovone, archevêque titulaire de Césarée de Numidie, secrétaire» (Doc. Rév. Égl. n° 3).

Le Card. Ratzinger sur «La Primauté du successeur de Pierre dans le mystère de l’Église» O.R. 31.10.1998

Introduction

«**A ce moment de la vie de l’Église**, la question de la Primauté de Pierre et de ses successeurs est un moment particulièrement fort, même sur le plan œcuménique. Jean-Paul II s'est exprimé souvent à ce sujet, en particulier dans l'Encyclique *ut unum sint*, par laquelle il a voulu inviter tout spécialement les pasteurs et les théologiens à “trouver une forme d’exercice de la **Primauté qui**, tout en ne renonçant en rien à l’essentiel de sa mission, puisse toutefois s’ouvrir à une situation nouvelle”»

Le Card. Ratzinger lance l'idée que dans l'exercice de la Primauté des formes d'origine humaine se sont introduites «dans l'institution de l'Église ... le système patriarcal...»

«L’Épiscopat et la Primauté, réciproquement connexes et inseparables, sont d’institution divine. **Dans l'institution de l'Église** ont surgi au cours de l’histoire des formes d’organisation ecclésiastique dans lesquelles on exerce aussi un principe de primauté. En particulier, l’Église catholique est bien consciente de la fonction des sièges apostoliques dans l’Église antique, spécialement de celles considérées comme Églises pétriniennes— Antioche et Alexandrie — comme points de référence de la Tradition apostolique, autour desquels s'est développé le **système patriarcal**; ce système appartient à la direction de la Providence ordinaire de Dieu sur l’Église; il porte en lui, dès le début, le lien avec la tradition pétrinienne (30).»

La source c'est la Bible et non le Magistère : «sola Scriptura»

«L’exercice du ministère pétrinien doit être compris – afin “qu'il ne perde rien de son authenticité et transparence” (31) – à partir de l’Évangile, c'est-à-dire à partir de son insertion dans le mystère salvifique du Christ et de l’édification de l’Église...»

Ligne moyenne entre progressisme et Tradition catholique

«La Primauté diffère dans son essence et dans son exercice des modes de gouvernement existants dans les sociétés humaines (32); ce n'est pas un bureau de coordination ou de présidence, ce n'est pas non plus une Primauté d'honneur, **il ne peut être conçu comme une monarchie de type politique**.

8. **Les caractéristiques de l'exercice de la Primauté doivent être comprises** surtout à partir de deux prémisses fondamentales : l’unité de l’Épiscopat et **le caractère épiscopal de la Primauté elle-même**. L’Épiscopat est une réalité “une est indissoluble” (34).»

Dans le discours du 4.3.2000, l'O.R. explicite davantage la thèse : «Le ministère du successeur de Pierre est un cas particulier du ministère épiscopal.»

Et maintenant il théorise le nouveau fondement de l'unité dans l'Église : l'Eucharistie

«11. ...L’unité de l’Église, au service de laquelle est placé de manière particulière le ministère du successeur de Pierre, trouve sa

plus haute expression dans le Sacrifice Eucharistique, lequel est le centre et la racine de la communion ecclésiale, communion fondée aussi nécessairement sur l'unité de l'épiscopat. Par conséquent "chaque célébration de l'Eucharistie est faite non seulement en union avec l'Évêque mais aussi avec le Pape, avec l'ordre épiscopal, avec tout le clergé et avec tout le peuple. Chaque célébration valide de l'Eucharistie exprime cette universelle communion avec Pierre et avec toute l'Église, ou s'en réclame objectivement (43), comme dans le cas des Églises qui ne sont pas en pleine communion avec le Siège Apostolique."

Voilà le nouveau critère d'appartenance à l'Église.

On introduit l'idée que certaines tâches accomplies par le Pape l'ont été à cause des circonstances historiques, donc non essentielles à la Primaute

«12. ...“L'Église pèlerine, dans ses sacrements et ses institutions qui appartiennent à notre temps, porte en elle l'empreinte fugace de ce monde” (n° 44). C'est aussi pour cette raison que l'immuable nature de la Primaute du Successeur de Pierre s'est exprimée historiquement par des modalités d'exercice adéquates aux circonstances d'une Église pèlerine dans un monde changeant.

Les contenus concrets de son exercice caractérisent le ministère pétrinien dans la mesure où s'exprime fidèlement l'application aux circonstances de lieu et de temps qu'exige la finalité ultime qui lui est propre (l'unité de l'Église).

Ces contenus concrets, plus ou moins étendus, dépendront, à chaque époque historique, de la *necessitas Ecclesiae*. L'Esprit Saint aide l'Église à connaître cette *necessitas*, et le Pontife Romain, écoutant la voix de l'Esprit des Églises, cherche la réponse et la communique lorsqu'il le juge opportun.

Par conséquent, ce n'est pas en cherchant le moins d'attributions possible exercées dans l'histoire que l'on peut déterminer le noyau de la doctrine de foi sur les compétences de la Primaute. Donc, le fait qu'une tâche déterminée ait été exercée par la Primaute à une certaine époque ne signifie pas à elle seule qu'une telle tâche doit nécessairement être toujours réservée au Pontife Romain; et vice versa, le seul fait qu'une fonction déterminée n'ait pas été exercée précédemment par le Pape n'autorise pas à conclure qu'une telle fonction ne puisse d'aucune façon être exercée dans le futur comme une compétence de la Primaute...»

Comment changer la doctrine traditionnelle de la Primaute du Pape ? En faisant une distinction entre la nature du ministère (essentiel) et les modalités d'exercice (non essentielles); tout cela se fait, évidemment, “in Ecclesia” peut être même à genoux et en latin; cela permet de mieux tromper les fidèles...

«13. Il est toutefois fondamental et nécessaire d'affirmer que la distinction entre la nature du ministère pétrinien et les éventuelles modalités de son exercice doit être faite *in Ecclesia*, c'est-à-dire sous l'assistance du Saint-Esprit, dans un dialogue fraternel du Pontife Romain avec les autres Évêques, selon

les exigences concrètes de l'Église. Mais en même temps, il est évident que seul le Pape (ou le Pape avec le Concile œcuménique) a l'autorité et la compétence, en tant que Successeur de Pierre, de dire le dernier mot quant aux modalités de l'exercice de son propre ministère pastoral dans l'Église universelle.

14. En rappelant les points essentiels de la doctrine catholique sur la Primaute du Successeur de Pierre, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, est certaine que les réaffirmations autorisées de tels acquis doctrinaux jettent un meilleur éclairage sur la voie à suivre...»

Et maintenant la méthode de la pseudo-restauration pour mieux faire accepter le modernisme “modéré”, on attaque “les unilatéralités”, les deux extrémismes : c'est le Card. Ratzinger ! «ni gallicans... ni ultramontains...»

C'est actuellement le cœur du combat. Depuis le Synode extraordinaire de 1985, la trompeuse pseudo-restauration a déjà fait beaucoup de victimes; par amour pour les âmes nous devons le clamer, sinon... (D.R.É. n° 4, Pseudo-Rest.).

«En effet un tel rappel est utile pour éviter des rechutes toujours possibles dans les partialités et unilatéralités déjà repoussées par l'Église dans le passé (fébronisme, gallicanisme, ultramontanisme, conciliarisme, etc)».

Alors qu'on sait, par ailleurs, ce que le Card. Ratzinger entend par «ministère ecclésial universel»

«15. La pleine communion voulue par le Seigneur entre ceux qui se proclament ses disciples, requiert la reconnaissance commune d'un ministère ecclésial universel “dans lequel tous les Évêques se reconnaissent unis au Christ et tous les fidèles trouvent la confirmation de leur foi” (46, Jean-Paul II, Encyclique *Ut unum sint*, n° 97).

Dans l'histoire de la papauté les erreurs humaines, voire même les fautes graves, n'ont pas manqué.

Quand et comment atteindrons-nous le but tant désiré de l'unité de tous les chrétiens ? “Comment l'obtenir ? Avec l'espérance en l'Esprit qui sait éloigner de nous les spectres du passé et la mémoire douloureuse de la séparation; Il sait nous accorder la clairvoyance, la force et le courage pour entreprendre les démarches nécessaires, de telle sorte que notre engagement soit toujours plus authentique” (50). Nous sommes tous invités à nous confier au Saint-Esprit, au Christ et à Pierre.»

Joseph Card. Ratzinger, Préfet

Tarcisio Bertone, archevêque émérite de Vercelli, secrétaire

* * * *

Nouvelle théorie contre le Magistère romain traditionnel (O.R. 27.6.1990, D.R.É. n° 1, p. 60) :

A) Le Cardinal Ratzinger déclare, en présentant le document “Instructio” :

«1. Celui-ci (le document) affirme, peut-être pour la première fois avec cette clarté, qu'il y a des décisions du Magistère qui peuvent ne pas être le dernier mot sur la matière en tant que telle.

2. Mais elles sont un ancrage substantiel dans le problème.
3. Elles sont avant tout, aussi, une expression de prudence pastorale, une espèce de disposition provisoire.
4. Leur noyau reste valide...
5. ...mais les parties, prises séparément, sur lesquelles ont influé les circonstances des temps, peuvent avoir besoin de rectifications ultérieures.
6. A cet égard, on peut penser : soit aux déclarations des papes sur la liberté religieuse, soit aussi aux décisions anti-modernistes du début de ce siècle, surtout aux décisions de la Commission biblique de cette époque-là. [Donc le noyau valide ne concerne pas les déclarations sur la liberté religieuse, l'anti-modernisme, et les déclarations de la Commission biblique]
7. Comme cri d'alarme... restent pleinement justifiés ...
8. ...mais dans les détails des déterminations du contenu, elles furent dépassées, après que, à leur époque, elles aient accompli leur tâche pastorale.» (O.R., Doc. Rév. Egl. n° 1, p. 60)

B) A la suite du Card. Ratzinger nous voyons dans l'O.R. (11.7.1998), que l'on commence à appliquer sa nouvelle théorie sur l'interprétation du Magistère pré-conciliaire.

Voici le cas du P. Adriano Garuti O.F.M., professeur à l'Athénée pontifical antonin, qui applique la méthode chère au Card. Ratzinger : attaquer un progressiste pour ensuite introduire une nouveauté de caractère doctrinal «...la nécessité d'appliquer aussi aux documents du Magistère les principes de l'herméneutique est désormais communément reconnue...»

«La crise d'autorité dans la société civile de ces dernières années eut de lourdes répercussions aussi au sein de l'Eglise, exprimées surtout par le désaveu du Magistère.

Le problème a été affronté, indirectement, par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, avec la publication de la nouvelle *Professio fidei* (1989), et plus directement avec l'instruction *Donum veritatis* (24 mai 1990). Le premier document, à part sa fonction pratique de procurer un nouveau texte pour la profession de Foi, dans les cas prévus par la législation ecclésiastique, présente une nouveauté de caractère doctrinal, avec l'ajout de trois points en guise de conclusion, afin de mieux distinguer l'ordre des catégories de la vérité, avec les divers degrés d'autorité des doctrines proposées par le Magistère et le nécessaire assentiment requis des fidèles...

Le livre du P. Francis A. Sullivan, *Capire e interpretare il Magistero. Una fedeltà creativa* (Bologna 1997) (Comprendre et interpréter le Magistère. Une fidélité créative) est particulièrement significatif. Partant de l'affirmation désormais communément reconnue, – souligné d'ailleurs par le document *Donum veritatis* (N° 17) – de la nécessité d'appliquer les principes de l'herméneutique aussi aux documents du Magistère (cf. 12-13)...»

L'O.R. présente le Cardinal Ratzinger comme le champion contre le progressisme.

Dans son autobiographie La mia vita; Ricordi, le cardinal prouve bien que la Pseudo-restauration est le chef-d'œuvre de sa vie.

La méthode est toujours la même; deux pas en avant dans la Révolution dans l'Église et un pas en arrière pour calmer les réactions. Par là il cherche à se présenter comme le champion anti-progressiste pour mieux faire passer sa ligne moyenne entre erreur et vérité

Il attaque les progressistes :

O.R. 7.6.1998 «Geisemann en déduisait que le Concile de Trente avait voulu enseigner qu'il n'existant aucune séparation dans le contenu de la foi entre écriture et tradition, d'où on tirait la conclusion du "caractère exhaustif de la matière" de la Bible dans les questions de foi. Mais une telle formule – qui était considérée comme nouvelle – "se détacha bien vite de son point de départ qui était l'interprétation du décret tridentin" et on en conclut que l'Église "ne pouvait rien enseigner qui ne fut expressément discernable dans l'Écriture Sainte" (ibid). "Étant donné que l'interprétation de l'Écriture et l'exégèse historico-critique étaient reconnues, cela signifiait que l'Église ne pouvait enseigner que ce qui résistait à l'épreuve de la méthode historico-critique" (p. 90). Les ultimes conséquences ? "La foi devait se retirer dans l'indétermination et dans la mutation continue des hypothèses historiques ou apparemment telles."...

Dans l'opinion publique c'est un thème brûlant mais réel. On met le doigt sur la plaie de la "démocratie ecclésiale" d'aujourd'hui, accueillie par beaucoup, hélas.

Le cardinal relève que "le drame de l'époque post-conciliaire a été largement déterminé par ce mot d'ordre (du caractère exhaustif de la matière) et de ses conséquences logiques." Lui-même d'ailleurs avoue : "Au début j'en fus fasciné, mais je compris bien vite que le grand thème du rapport entre écriture et tradition ne pouvait être résolu de manière aussi simple".»

Il critique les excès du progressisme :

«On en tire ainsi d'importantes conclusions : "Si on accorde une telle prééminence à la révélation par rapport à l'écriture, alors le dernier mot à son sujet ne peut être dit par l'analyse d'échantillons minéraux – la méthode historico-critique –, mais l'organisme vital de la foi de tous les siècles en est partie intégrante"...»

Au lieu de dire que l'Écriture Sainte doit être lue à la lumière de deux mille ans de Magistère romain, il introduit la thèse moderniste :

«A ce propos, sur la méthode historico-critique de l'exégèse biblique, qui "avait trouvé une place stable aussi à l'intérieur de la théologie catholique", le cardinal affirme que "cette méthode, par elle-même et par nature, ne tolère aucune limite venant de l'autorité du Magistère... Par conséquent, même le concept de tradition était devenu problématique." Et il conclut : "Avec ce texte (conciliaire) était mis en discussion tout le problème de l'exégèse biblique moderne, mais surtout la question de savoir comment l'histoire et l'esprit peuvent se rencontrer et se fondre dans la structure de la foi" (p. 89).»

Et il nous promet les applications futures

«L'encyclique *Dei Verbum* n'a pas encore été assimilée entièrement.

Au début on n'imposa dans la pratique que ce qui était considéré comme la nouveauté présumée **dans le mode de penser** ces questions par les Pères. La tâche de communiquer les affirmations réelles du Concile à la conscience ecclésiale et de la modeler à partir de ces dernières **n'est pas encore réalisée** (p. 93)» [sic].

* * * *

Sur le thème de la démocratie dans l'Église, il utilise la même méthode :

Dénoncer le danger du progressisme pour passer pour le champion de la défense de la foi, et mieux faire avancer le modernisme.

On dénonce d'abord le danger de la gauche :

«Le Concile ressemblait de plus en plus à un grand **parlement ecclésial**, qui pouvait tout changer et révolutionner toute chose à sa manière...»

Les discussions conciliaires étaient de plus en plus présentées selon le schéma d'esprit de parti, typique du **parlementarisme moderne...**

Derrière cette tendance, et ensuite derrière la prédominance des spécialistes, on percevait déjà l'idée d'une **souveraineté ecclésiale populaire...**»

Mais voilà que, d'après l'Oss. Rom., notre champion remet l'Église sur une autre «voie»

«Face au changement survenu dans le climat ecclésial, et qui était de plus en plus évident, le jeune théologien de l'époque éprouva "une profonde inquiétude" qui le porta à agir **dans la voie qui aujourd'hui**, au seuil de sa septantième année, a **atteint sa plénitude**, "le maintenant d'une vie".»

La «voie» moyenne entre l'erreur et la vérité : la pseudo-restauration «a atteint maintenant sa plénitude».

Avec cela, les pauvres catholiques conservateurs vont dire : «le pire est passé...», tout comme lors de la "restauration" après la Révolution dite française. La Révolution française est terminée, mais le processus révolutionnaire ne l'est pas : les idées sont là et explosent plus tard, à la chute de Charles X; nous attendons pour bientôt 1848 dans l'Église.

Le Card. Ratzinger condamne les excès des progressistes, mais en garde les principes (voir D.R.E., "La pseudo-Restauration", ch. II).

Il déclare qu'après avoir travaillé avec K. Rahner pour détruire la doctrine traditionnelle «du point de vue théologique... nous vivions sur deux planètes différentes». Comme Robespierre et Barnave

«Il fut donc établi que je rédigerai avec Karl Rahner une secon-

de rédaction, plus approfondie» (ibid). Ratzinger confesse : "en travaillant avec lui, je me suis rendu compte que Rahner et moi, bien que d'accord sur beaucoup de points et d'inspirations communes, du point de vue théologique nous vivions sur deux planètes différentes."»

Pendant le Concile, il était (et il reste) un des représentants du progressisme : «Le card. Ratzinger... paraît parmi les fondateurs de la revue internationale "Concilium", qui réunit ce qu'on appelle alors "l'aile progressiste" de la théologie» ("Entretien sur la foi", ch. 1, § 5, p. 15; Voir D. R. Égl. n° 4 "La pseudo-Restauration" chap. IV).

* * * *

La doctrine de la Primauté du Pape dans le livre du Card. Ratzinger : "Democrazia nella Chiesa, possibilità, limiti e pericoli"

Le cardinal met bien en évidence la dépendance de la crise de l'Église vis-à-vis de la Révolution dans la société temporelle. Lui, il connaît la Révolution et ses principes; à nous aussi d'en tenir compte, si on veut faire le bien : c'est la Révolution dans l'Église, avec toutes ses métamorphoses, et rien d'autre !

1) "Democrazia nella Chiesa, possibilità, limiti e pericoli" Chap. 3, introduction ;)

«A toutes les époques de son histoire, on vit apparaître à l'intérieur de l'Église des formes d'État propres au monde et des hommes surent justifier et défendre les raisons de ce genre d'apports. A toutes les époques, sans doute, on tenait fermement à ce qui est propre à l'Église par opposition à ce qui est abâtardi, et ceux qui élevèrent une protestation contre le conformisme d'une époque donnée ne manquèrent pas. Pourtant il n'est pas étonnant que, au siècle de la démocratie, l'appel à une démocratisation de l'Église se fasse fortement sentir; il y eut beaucoup de théologiens qui s'efforcèrent de démontrer, avec des arguments persuasifs, qu'avant la nôtre, aucune époque encore n'avait offert une chance semblable de pouvoir enfin effectuer une adaptation au monde, conforme en tout à la nature de l'Église. Par conséquent, contrairement à ce qui arrivait précédemment, toute forme de critique et toute réserve à ce propos, apparaît dès lors dénuée de fondement et inadmissible. Si de fait la démocratisation dans sa forme la plus ample possible veut la plus grande actualisation des droits de l'homme, alors la critique apparaît seulement comme une action contre la liberté, l'égalité, la fraternité et, en dernière analyse, un acte blâmable...»

En fait, il y a aujourd'hui **deux concepts de démocratie** divergeant presque du tout au tout, dont la réunion inconsciente (et aussi en partie consciente) exige préalablement d'être dépassée, afin de parvenir à un dialogue significatif sur ce qu'il faut véritablement entendre par démocratisation.»

Voilà comment le Card. Ratzinger fonde la démocratie dans l'Église :

Fidèle à sa méthode, le Card. Ratzinger critique d'abord les excès jacobins de démocratie dans l'Église, puis il ajoute :

«Il faut maintenant une troisième considération pour faire apparaître à quel point, à l'intérieur même de l'Église, il existe des données qui correspondent à celles que, dans le domaine politique, nous appelons démocratie. En effet l'Église a ses propres traditions démocratiques, même si on les a, bien souvent, obscurcies; leur nouveau développement est tout à fait conforme à son essence... Je relève quatre points dans lesquels la constitution même de l'Église renvoie à des formes et à des possibilités démocratiques :

1) Les limites de l'office spirituel... ce jugement ouvre d'un double point de vue un énorme champ d'initiatives libres et démocratiques :

a)... la libre association fondée sur l'Évangile

b)... tous les secteurs de gouvernement qui ne regardent pas proprement la direction de l'Église selon l'Évangile... peuvent et doivent être réglementés d'une façon démocratique.

c)... L'Église ne doit pas se transformer en une démocratie de parti [*jacobinisme catholique, n.d.r.*]. A plus forte raison si elle veut accepter un élément constitutif essentiel de la démocratie moderne...»

D'après le cardinal, si l'Église a eu dans son histoire une structure hiérarchique dans les évêques et monarchique dans le pape, ce n'est pas parce qu'elle l'a reçue ainsi de son divin Fondateur (selon l'enseignement du Magistère traditionnel; Jn 20, 21; Mt 16, 16; Jn 21, 17; etc.) mais parce qu'elle a pris «des formes d'État propres au monde.»

On comprend alors pourquoi le Pape dit :

O.R. 31.8.1995 : «Ce ne serait pas conforme aux Saintes Écritures et à la Tradition de supposer une forme d'autorité dans l'Église sur le modèle des institutions politiques qui se sont développées au cours de l'histoire de l'humanité» (Doc. Rév. Égl. N° 6, Chap. VIII).

Pour le cardinal, la hiérarchie et la monarchie ne sont pas les meilleures formes de gouvernement dans l'ordre naturel; c'est la démocratie.

Il invite à distinguer l'essentiel du non-essentiel et à libérer l'Église des «formes mondaines» dépassées et il ajoute : «les valeurs mieux exprimées par deux siècles de culture "libérale"... peuvent, une fois amendées, trouver leur place dans sa [l'Église] vision du monde.» Par contre le Magistère traditionnelle enseigne que la Primauté est une vraie Monarchie !

«§ 5. La Primauté de Pierre

Primauté signifie préséance. Suivant le privilège sur lequel est fondée la préséance, on distingue la primauté d'honneur, d'inspection, de direction (primatus directionis), de juridiction, c'est-à-dire

de gouvernement. La primauté de juridiction consiste dans la possession du pouvoir législatif, judiciaire et coercitif, complet et souverain.

1. Le dogme et les hérésies

Le Christ a institué saint Pierre prince de tous les apôtres et chef visible de toute l'Église, en lui conférant directement et personnellement la primauté de juridiction. De fide.

Le concile du Vatican a défini : *Si quis dixerit, beatum Petrum Apostolum non esse a Christo Domino constitutum Apostolorum omnium principem et totius Ecclesiae militantis visible caput; vel eundem honoris tantum, non autem verae propriaeque jurisdictionis primatum ab eodem Domino Nostro Jesu Christo directe et immediate accepisse A.S.* (D 1823). [Si donc quelqu'un dit que l'apôtre saint Pierre n'a pas été établi par le Christ notre Seigneur, chef de tous les apôtres et tête visible de toute l'Église militante ou que ce même apôtre n'a reçu directement et immédiatement du Christ **qu'une primauté d'honneur** et non pas une primauté de juridiction véritable et proprement dite, qu'il soit anathème].

Le Chef invisible de l'Église est le Christ glorifié. Saint Pierre prend la place du Christ dans le gouvernement extérieur de l'Église militante et est, par suite, «le Vicaire du Christ» sur la terre (D 694).

Les adversaires de ce dogme sont l'église grecque-orthodoxe et les sectes orientales, certains adversaires médiévaux de la papauté : Marsile de Padoue et Jean de Jandun, Wicleff et Jean Hus, l'ensemble du **protestantisme**, les gallicans et les fébronians, les vieux-catholiques et les modernistes. D'après les *gallicans* (E. Richter) et les *fébronians* (N. Hontheim), la plénitude de la puissance spirituelle a été transmise par le Christ directement à l'Église entière et par elle à saint Pierre, si bien que celui-ci a été le premier serviteur de l'Église (caput ministeriale) choisi par elle. Selon le **modernisme**, la primauté ne vient pas du Christ, mais s'est développée à la suite des circonstances, seulement à l'époque post-apostolique» (D 2055-2056). (L. Ott, Précis de théologie dogmatique).

* * * *

Pour comprendre la nouvelle doctrine du cardinal il faut connaître le cœur de sa pensée :

1. *“Il nuovo popolo di Dio”*, Queriniana, 1962, 1971, 1992, Brescia.

Sur tous les thèmes de la crise de l'Église, le cardinal choisit désormais la voie moyenne entre les excès des progressistes et la doctrine traditionnelle de l'Église. Même sur la question de la primauté, il persévere dans cette voie et il le répète souvent dans ses écrits

«Ch. 2, Que signifie rénovation dans l'Église ?

«L'agréable réaction suscitée par l'idée *d'aggiornamento* est depuis longtemps estompée. Ce qui avait commencé comme un charismatique vent de Pentecôte, confronté aux différentes difficultés et contradictions de la vie quotidienne, s'est sensiblement affadi. **D'une part**, il y a ceux qui exigent maintenant “dur comme fer” d'aller jusqu'au bout, qui poussent pour qu'on ne reste pas à mi-chemin mais qu'on achève la tâche commencée [*jacobins*]. Pour

beaucoup d'entre eux cela signifie certainement en dernière analyse, que l'Église doit se conformer à la conscience commune du moment, renonçant à ce qui déplaît, à ce qui tient du miracle, à tout ce qui ne peut être documenté par la statistique. **D'autre part**, les défenseurs du catholicisme anti-moderniste et restaurateurs à la manière de Pie IX [*traditionalistes*], qui disent : n'avions-nous pas dit dès le début que cela finirait ainsi ? En voici maintenant les conséquences : renouveau, concile, affaiblissement du pouvoir central. Nous allons à la ruine totale, à la désintégration, à l'hérésie, sinon à quelque chose de pire. **Et entre les pierres de la meule il y a ceux** qui ont lutté et souffert pour le renouveau [*girondins*] et qui commencent alors à se demander si, sous le régime des soi-disant conservateurs, les choses n'alleraient pas mieux que sous le "progressisme"....

Mais notre génération n'est pas dispensée de la problématique interne du renouveau, de la nécessité de parvenir au discernement des esprits, un discernement qui dénonce la ressemblance superficielle de rapport initial entre une simple modernisation et un véritable renouveau, arrachant ainsi des mains des opposants du renouveau leur arme la plus efficace. [*sic ! voilà la Pseudo-Restauration*] L'heure présente impose en ce sens et de manière tout à fait pressante une analyse de la véritable nature du renouveau ecclésial» [*voir aussi Doc. Rev. Égl. n° 4*].

et il ajoute peu après :

«Nous rapportant une fois de plus aux déformations des temps passés qui jettent une ombre sur le christianisme d'aujourd'hui, il faudrait aussi rappeler, outre les faits du Moyen-Age et de l'Antiquité, ceux plus proches de nous qui peuvent être perçus directement comme des déviations : particulièrement la réaction chrétienne exprimée au XIXème et au début du XXème siècle dans le *Syllabus de Pie IX* et durant le pontificat de Pie X. [*Voilà la pensée du Card. Ratzinger !*] En exagérant certes, mais non sans raison, Harnack dit que l'Église a alors condamné de telle façon la culture et la science moderne qu'elle leur a fermé la porte : "le *Syllabus...* qui, avec quelques erreurs, condamna dans sa presque totalité le bon esprit du XIXème siècle"» (Harnack, *Lehrbuch der Dogmengeschichte III* (1932) 757 note 1).

Le même procédé : une ligne moyenne entre progressisme et doctrine traditionnelle (ni jacobins, ni traditionalistes, mais girondins) se retrouve dans le livre déjà cité :

2. «*Democrazia nella chiesa, possibilità, limiti, pericoli*», Ed. Paoline, Roma 1971

«Ch. 3, § 2, p. 49-50. Concrètement, lors de la désignation des charges, il faudrait accepter le caractère de sujet de la communauté, afin de rendre possible son activité communautaire ("démocratique"). L'assignation des ministères, en conformité avec ce principe, ne devrait jamais avoir lieu *uniquement* en tant qu'initiative "d'en haut". L'évolution qui s'est affirmée avec succès à partir du XIIIème siècle ne peut être que critiquée [*ni traditionalistes*]. D'autre part, l'assignation des offices ne peut jamais être l'initiative exclusive de la "base" [*ni jacobins*] c'est-à-dire venant que de la communauté seule, mais elle doit toujours renfermer en

elle aussi le facteur Église universelle [*mais girondins*]. Cette interaction réciproque des deux éléments me paraît fondamentale pour une juste organisation ecclésiale. On peut donc se tromper dans les deux sens : une nomination exclusivement faite par la communauté est erronée, car elle tranche avec l'ouverture de la communauté et sa référence à l'Église universelle. Ce n'est pas par hasard qu'elle s'est estompée au cours de l'histoire. Mais est tout aussi fausse une nomination venant exclusivement d'"en haut", à laquelle fait défaut le caractère de sujet propre à la communauté....»

La position la plus exacte et la plus complète du cardinal ("ni progressiste, ni traditionaliste" ou "deux pas en avant et un pas en arrière"), se trouve dans :

3. «*Entretien sur la Foi*”

qui a suivi la fameuse interview de la revue Jesus (novembre 1984), publiée avec la mention «texte approuvé par S.E. le Card. Ratzinger le 1er octobre»

«Si par restauration on entend retour en arrière, alors aucune restauration n'est possible : [ni traditionaliste] L'Église marche vers l'accomplissement de l'histoire, les yeux fixés devant elle sur le Seigneur. Mais si par "restauration" on entend la recherche d'un nouvel équilibre, après les exagérations d'une ouverture au monde sans discernement, après les interprétations trop positives d'un monde agnostique et athée [*ni jacobins*], eh bien, alors oui, cette "restauration" est désirable, elle est du reste déjà en œuvre...

Le problème des années soixante était d'acquérir les valeurs mieux exprimées par deux siècles de culture "libérale". Car il y a des valeurs qui, même si elles sont nées hors de l'Église, peuvent, une fois amendées, trouver leur place dans sa vision du monde, **ceci a été fait**. Mais aujourd'hui le climat est différent, il a de beaucoup empiré par rapport à ce que justifiait un optimisme peut-être ingénue. Il est donc nécessaire de chercher de nouveaux équilibres...

Ce n'est pas moi qui ai changé, ce sont eux (ceux de "Concilium"). [...] J'ai toujours voulu rester fidèle à Vatican II, cet aujourd'hui de l'Église [*mais girondins*], sans nostalgie pour un hier irrémédiablement passé, sans impatience pour un demain qui ne nous appartient pas» (Ratzinger, *Entretien sur la Foi*, ch. I, p. 7, *Théologiens et pasteurs*, éd. Fayard, Paris 1985).

Le cardinal Ratzinger affirme que :

La Révolution anti-papale est la plus difficile; il a découvert à la différence de Paul VI que, pour faire la Révolution dans l'Église, il faut :

1) "des temps intermédiaires",

2) "ne pas tomber dans une unité superficielle mais dans une unité profonde : œcuménisme théologique" (par exemple "44 affirmations communes" avec les Luthériens, n.d.r.);

3) il faut aller lentement pour récupérer tout le monde : "nous ne sommes pas tous mûrs pour l'unité";

4) mais la Révolution dans l'Église est la même : "... dans l'avenir pourront s'ouvrir des possibilités que nous n'imaginons pas maintenant".

C'est la critique d'un modernisme à grande vitesse, volontariste et romantique, nécessairement radical, auquel on oppose un itinéraire plus "scientifique", la construction rationnelle des modernistes : "l'œcuménisme théologique" (cf. le Directoire œcuménique pour la formation de ceux qui travaillent dans le ministère pastoral, approuvé par le Pape le 25.3.1993) qui évite les fuites en avant, qui respecte les lois naturelles inévitables de l'unité dans la Révolution; "nous ne sommes pas tous mûrs pour l'unité."

Le Card. Ratzinger, dans l'interview donnée au "Times" et reproduite dans le supplément de "30 Giorni" du 1.1.1994, et lors de la rencontre à la Faculté vaudoise de Rome le 23.1.1993 rapportée par "Adista" du 10.2.1993, l'exprime clairement :

«La papauté est le symptôme le plus palpable de nos problèmes, mais pour affronter correctement la question, nous devons la cerner dans la perspective plus large de l'unité entre les Églises» (Adista, p. 6).

Pour la faire accepter avec le minimum de réactions, il faudra faire le maximum de concessions : béatification de Pie IX (3.9.2000), "hors de l'Église pas de salut" (Dominus Jesus du 6.9.2000).

2) Pour faire la Révolution dans l'Église, il faut des "temps intermédiaires" : la pseudo-restauration. On ne peut plus la faire comme du temps de Paul VI; toujours la même méthode : critiquer les progressistes, renoncer au Magistère traditionnel et alors ouvrir la "voie moyenne"

«Tous les efforts œcuméniques entrent dans ce processus, mais ils doivent aussi tenir compte des limites de ce que les décisions humaines peuvent produire. Étant donné la situation, il me semble important de se fixer des objectifs intermédiaires. Je pense à ce propos que la vision d'Oscar Cullmann pourra vraiment nous aider : vivre l'unité dans la séparation, dans la différence...» (Supplément à "30 Giorni", p. 24).

... le théologien protestant Cullmann est le maître

«Le cardinal a commencé son discours en expliquant que, lorsque l'on parle d'œcuménisme, "il faut distinguer sa finalité ultime, c'est-à-dire l'unité de l'Église, d'intermèdes qui sont nécessaires pour y accéder". L'unité, a-t-il rappelé, "il ne faut pas la concevoir comme l'uniformité, mais comme l'unité dans la pluralité. L'Église primitive, en ce sens, offre un modèle : elle était unie sur trois éléments fondamentaux

(Écriture sainte, regula fidei, structure sacramentelle de l'Église) mais pour le reste c'était une église **d'une grande diversité**» (Adista, p. 6).

«Aujourd'hui, il faut trouver des modèles pour ce temps intermédiaire», a poursuivi Ratzinger. «Et je pense que le bon modèle serait celui de la «diversité réconciliée». Une proposition qui a trouvé l'accord du pasteur Ricca, qui a rappelé que l'idée de "la diversité réconciliée" avait été avancée par le théologien protestant Oscar Cullmann» (Adista).

3) "Ne pas tomber dans une unité superficielle..."

«Personnellement je suis de l'avis que **dans ces dialogues**, on a jusqu'à maintenant, trop travaillé en suivant **un modèle politique** : on discute, et à un certain moment il faut trouver un compromis acceptable qui puisse conduire à une conclusion. **L'unification des Églises serait donc le produit d'un compromis entre théologiens et théologies.** Mais on oublie ici que l'**unité des Églises touche à de plus grandes profondeurs** que les compromis politiques, plus grandes par exemple que l'unification de deux États divisés jusqu'alors, chose déjà en elle-même assez difficile. Là où cela a été fait sans tenir compte de l'histoire et des réalités des conditions de vie des peuples, **ces réunifications ont été récemment détruites**, et les divisions sont devenues plus aiguës qu'auparavant. **Par la foi, l'Église touche la partie la plus intime de l'être humain.** l'Église n'est pas une association qui se fonde sur les décisions de la majorité : dans ce cas elle aurait disparu depuis longtemps...

Nous devons apprendre à accepter l'autre dans sa diversité et en cela réaliser notre **profonde communion...**» (Supplément, p. 23-24). [...] **mais dans une profonde unité doctrinale : "œcuménisme théologique" l'exemple est donné : les "44 affirmations communes" sur la doctrine de la Justification, du 31.10.1999.**

«Ratzinger a ensuite critiqué l'idée d'un "œcuménisme politique", fait de "négociations et de compromis" pour aboutir à ces **"contrats de réunifications"**. C'est un modèle qui ne fonctionne pas, a-t-il expliqué, car "il ne tient pas compte de la spécificité de l'Église, de Dieu et du primat de l'action divine". En antithèse, le cardinal a proposé un **"œcuménisme théologique"**, fait de "persévérance, d'humilité, de disponibilité à se laisser corriger par l'autre et à pardonner et collaborer aux œuvres de charité". L'œcuménisme, en somme, "est une manière de vivre le christianisme, non un secteur d'activité"» (Adista, pp. 6-7) (1).

4) Il faut aller lentement pour récupérer tout le monde : "nous ne sommes pas tous mûrs pour l'unité..."

«L'Église est quelque chose de vivant. Pour cela l'unité de l'Église ne peut être l'objet d'un pacte, elle doit mûrir en un processus vital et être don de Dieu...» (Suppl. p. 24).

«Peut-être, a-t-il, continué, que **nous ne sommes pas tous mûrs pour l'unité**. Alors nous devons être un aiguillon dans le flanc l'un de l'autre, si nous ne voulons pas tomber dans une **unité superficielle...**» (Adista, p. 7).

Il ne faut laisser personne en arrière. Voilà comment Mgr A. Marchetto, tout en critiquant ce texte, rappelle ce principe :

O.R. 30.1.1999 «...le pontificat actuel qui court le risque de se trouver isolé pour plusieurs raisons : dans l'œcuménisme, parce que le dialogue confessionnel s'est endormi; et même dans l'Église catholique, **parce qu'on n'a pas réussi à ramener au bercail les traditionalistes après la mort de Mgr Lefebvre...** ni à fournir aux déclarations pontificales un consensus et une résonance suffisants...»

5) Mais la Révolution dans l'Église est la même : "dans l'avenir, pourront s'ouvrir des possibilités que nous n'imaginons pas maintenant", la Révolution anti-papale

«Toutefois, nous avons affirmé à ce propos que les formes d'exercice de la papauté peuvent être très différentes, l'histoire le montre, et c'est pour cela que dans l'avenir pourront s'ouvrir des possibilités que nous n'imaginons pas maintenant. A cet égard, nous avons exprimé l'espérance qu'un jour il deviendra évident pour les non catholiques aussi qu'il ne s'agit pas d'un pouvoir autoritaire, mais qu'elle répond à la volonté du Seigneur. Alors, **il n'y aura pas d'appel à "retourner à Rome"**, mais un espoir confié aux mains du Seigneur...» (Suppl., p. 25).

Cela rappelle un discours du Pape :

«“Tout ne peut pas être fait tout de suite, mais nous devons faire aujourd’hui ce qui est possible, en ayant foi en ce que nous pourrons faire demain”. L'œcuménisme est un voyage... Nous savons qu'il est de notre devoir de poursuivre ensemble ce voyage» (Doc. Rév. Égl., N° 2, p. 8).

«Quant au débat, qui était intitulé “Œcuménisme : crise ou virage”, le cardinal s'est montré particulièrement conciliant. Au point de reconnaître que, pour le bien de l'œcuménisme [*fraternité maçonnique*], le mode d'exercice de la fonction de la papauté pourrait même changer à l'avenir. **“Le ministère de l'unité confié à Pierre et à ses successeurs – a-t-il dit – peut être réalisé selon des modes très divers. L'histoire nous offre des exemples, mais qui ne peuvent certainement se répéter.** Aujourd'hui nous devons répondre à des situations nouvelles. Cependant je n'oserai pour le moment cerner les réalisations qui s'avéreront possibles concrètement dans l'avenir”...» (Adista, p. 6).

Donc le Card. Ratzinger cache ses intentions subversives (les catholiques ne pourraient pas les supporter...) et il nous le dit... Il semble qu'il n'y ait que la “gauche” (p. ex. “Adista”) qui comprenne encore la Révolution dans l'Église, d'autres autour de nous sont trompés : Bisig, Dom Gérard...

Le Card. Etchegaray annonce le changement de la doctrine sur la Primaute du Pape... il s'inspire du Card. Ratzinger... «le fil conducteur...»

Le Card. Etchegaray lors de la réunion œcuménique de Genève, O.R. 18.11.1999

«J'aimerais, par petites touches, vous dire ce que représente dans ma pensée le ministère du Pape...»

Quelle est donc exactement la mission du Pape ? Prenons la lettre Encyclique de Jean-Paul II *Ut unum sint*, du 25 mars 1995 :

“S'il existe une primauté du Pape c'est parce qu'il y a une primauté de l'Église au service de la charité, et cette primauté précède l'autre, elle la conditionne et l'englobe.”

Bien davantage, Vatican I est présenté souvent comme **la caricature d'un Pape monarque absolu de l'Église...**

Après la rupture de 1054, tout au long du deuxième millénaire, l'Orient et l'Occident ont développé deux pratiques ecclésiales différentes. Il est donc prioritaire et urgent que les Églises étudient ensemble le véritable rôle de l'Évêque de Rome. Jean-Paul II écrit dans son encyclique : “Il est significatif et encourageant que **la question de la primauté de l'Évêque de Rome soit devenue actuellement objet d'étude**” (n° 89)...

La réconciliation de nos Églises passe par la réconciliation de l'interprétation de l'Écriture Sainte et de l'histoire...

Épiscopat et Primaute, tous deux d'institution divine, ne constituent pas deux plénitudes de pouvoir contradictoires, mais ils cohabitent dans une “intériorité réciproque” qui les rend indissociables (cf. les considérations de la Congrégation pour la doctrine de la foi en appendice aux Actes d'un Symposium sur la primauté, **organisé par ses soins**. Librairie Vaticane, déc. 1998). Le ministère de Pierre, **dont la structure est destinée à promouvoir la synodalité de l'Église, est lui-même de nature synodale; sa fonction ne le met pas en dehors ou au-dessus du collège épiscopal. Le Pape n'est pas un super-Évêque, même s'il est plus qu'un “primus inter pares”;** son ministère ne constitue pas un grade supérieur à l'épiscopat, mais il découle du même sacrement qui fait les Évêques (cf *Lumen gentium*, n° 21).

Le ministère de Pierre, mystère de Pierre. Soumis parfois aux risques d'un ministère hypertrophique (je pense aux “dictatus papae” de Grégoire VII), qui cède parfois aux vertiges de la romanité païenne ou du pouvoir temporel...

Le Pontife cède le pas au pasteur. Plus la tiare mais le palium...»

Le Pape, 6.12.1987 : «“Pour des raisons très diverses, et contre la volonté des uns et des autres, ce qui aurait dû être un service, s'est manifesté sous un jour très différent...”

Jean-Paul II écrit encore “...en écoutant la requête qui m'est adressée de trouver une forme d'exercice de la primauté qui, tout en ne renonçant en rien à l'essentiel de sa mission, puisse toutefois s'ouvrir à une situation nouvelle” (n° 95).... Jean-Paul II lance un appel extraordinaire aux Églises orthodoxes. Aucun Pape n'a été plus explicite, plus pressant, plus courageux. Il cite d'abord un autre extrait de son homélie prononcée devant le patriarche œcuménique Dimitrios Ier : “Je prie l'Esprit Saint de nous donner sa lumière et d'éclairer tous les pasteurs et théologiens de nos Églises pour que nous cherchions, ensemble évidemment, les formes dans lesquelles ce ministère pourra réaliser un service d'amour reconnu par les uns et par les autres”.

Mais jusqu'à présent, la seule initiative commune qui fait écho à l'encyclique *Ut unum sint*, c'est le rapport de la commission internationale anglicano-catholique (ARCIC II).

... [elle] constitue un pas important entre deux Églises pour examiner le concept et l'exercice d'une autorité qui comporte une certaine "primauté universelle" de l'Évêque de Rome...

"... notre débat ne consiste pas tant à savoir s'il faut un Pape, mais à comprendre que le Pape n'est pas seulement le Pape", selon la boutade attribuée à Jean XXIII, et pour nous catholiques, de **ne pas être plus papistes que le Pape !**

Jean-Paul II, humblement, nous demande de chercher ensemble les formes concrètes dans lesquelles peut s'exercer son ministère, son "service d'amour". Dans un petit livre très éclairant, publié voici une trentaine d'années, "*Il nuovo popolo di Dio*" (Aubier 1971), Joseph Ratzinger offre un fil conducteur à cette recherche.

Plutôt que de tracer des programmes détaillés, quoique pour nos Églises tout soit chargé de symbolisme dans l'histoire, l'auteur en dévoile l'esprit qu'il puise dans une lettre savoureuse du Pape saint Grégoire au Patriarche Euloge d'Alexandrie, et dont je ne puis citer ici que quelques lignes : "Votre Béatitude me dit : «Comme vous l'avez ordonné». Je vous prie d'éviter cette expression en parlant de moi car que je sais qui je suis et qui vous êtes. Selon la dignité épiscopale, vous êtes mon frère, et selon la sainteté, mon père. Je n'ai pas donné d'ordres, j'ai simplement cherché à dire ce qui me paraissait utile..."

Et Ratzinger commente ainsi le pape saint Grégoire : "Le dialogue avec l'Église d'Orient n'entrerait-il pas immédiatement dans une phase tout à fait différente si on accordait à nouveau toute sa valeur à ce texte ?"

Jean-Paul II, parlant du titre "Vicaire du Christ", dit un jour au grand séminaire de Rome : "Je préfère ne pas abuser de cette expression et l'utiliser rarement". Je préfère dire "successeur de Pierre", mais encore davantage **je préfère dire "Évêque de Rome"**» (cf. O.R., 5-6 mars 1984).

Avant de conclure je pose une dernière question : quel est l'avenir de la papauté et dans quelle Église ? **Je pense que le ministère de Pierre est à l'aube d'une nouvelle ère de son histoire...**

Sans renoncer au concept théologique d'un ministère au service de l'unité de l'Église, ne faut-il pas aussi réfléchir ensemble au pourquoi et au comment de cette primauté qui aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, est hissée et élargie au niveau d'un service pour l'unité de toute la famille humaine ? A tel point que **le Pape est devenu, dans la vie internationale, comme le porte-voix de la conscience humaine à l'état pur...**»

En effet nous avons dans nos archives une importante documentation, tirée de publications diverses, où nous voyons les ennemis historiques

de l'Église applaudir le Pape des droits de l'Homme, le Pape de la liberté de conscience, de la démocratie, etc... Qui a changé ? Le monde, la Révolution ou le Pape ?

«Le Pape Paul VI, voulant exprimer la primauté du Christ dans l'Église, s'est identifié au pape Honarius représenté dans la célèbre mosaïque de Saint-Paul hors-les-murs, "petit, petit..."»

* * * *

L'O.R. donne d'importantes recensions de Mgr Agostino Marchetto (spécialiste de la Révolution anti-papale dans l'O.R.), concernant les travaux en cours sur la doctrine de la Primauté.

Toutes les interventions du "Symposium" sur le successeur de Pierre, voulu par le Card. Ratzinger, sont commentées par Mgr Marchetto.

Le thème général traite de la doctrine de la Primauté, du rapport entre Primauté et Épiscopat au cours du premier et du deuxième millénaire de l'exercice de la Primauté et de ce qu'il y a d'essentiel et de non essentiel

Le premier texte : "Il primato del Successore di Pietro" O.R. 27.11.1998

«Les Actes d'un important Congrès sur la Primauté pontificale qui s'est tenu au Vatican en décembre 1996, sont maintenant publiés : "La Primauté du Successeur de Pierre. Actes du Symposium Théologique", Rome, déc. 1996, Librairie Éditrice Vaticane, 1998, pp. 509.

Ils sont précédés d'une excellente "présentation", récapitulant plusieurs points, de Mgr Tarcisio Bertone, Secrétaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, du texte d'introduction de S.E. le Card. J. Ratzinger, ainsi que de la lettre que le Pape Jean-Paul II lui a adressée sur ce thème.

C'est la réponse de cette Congrégation à l'invitation généreuse du Pape exprimée dans l'Encyclique *Ut unum sint*, à étudier et à dialoguer afin de désigner "les éléments essentiels de la doctrine de la foi catholique" sur la primauté, les distinguant des questions légitimement discutables et qui n'obligent évidemment pas de manière définitive (p. 21)...

Toute la matière examinée au Congrès s'est articulée autour de trois thèmes fondamentaux : 1) Le sens dogmatique de la primauté du Successeur de Pierre et sa transmission; 2) Le rapport entre Primauté et Épiscopat; 3) La nature et le but des interventions primatales de l'Évêque de Rome.»

A) On cherche à distinguer la doctrine de la Primauté du premier millénaire

«Le père N. Cipriani, OSA, qui a approfondi l'aspect plus profondément théologique, faisant en même temps la distinction entre plusieurs conceptions de la Primauté ("romaine", "africaine" et "orientale")...

1) On rappelle que l'unité catholique est une unité doctrinale : croire dans le même Magistère romain (traditionnel); l'unité maçonnique est une "unité" avec des différences doctrinales "...vivre l'unité dans la séparation, dans la différence" (Cullmann cité par le Card. Ratzinger, Suppl. p. 24).

En cela le Card. Ratzinger est le Grand Architecte de l'introduction de la pensée et de la méthode maçonniques dans l'Église catholique.

Pour nous, trois points méritent des **considérations ultérieures** (v. p. 146), durant le premier millénaire, à savoir l'histoire de la formule *in partem sollicitudinis... non in plenitudinem potestatis, la question fondamentale du “Patriarcat” de Rome* (ou “d'Occident”)...

... faisant abstraction des interprétations théologiques données à la théorie ecclésiologique de la Pentarchie, dans le but de **distinguer l'exercice de la charge pétrinienne de la Primauté, de celui des droits ou “priviléges” concernant justement les Papes en tant que “Patriarches”, ainsi que l'influence des Décrets pseudo-isidoriens qui appliquent à l'Orient cette même Primauté** (sans distinction du “territoire” et sans tenir compte de la “tradition” précédente).

... de celle du deuxième millénaire

«...au cours du **deuxième millénaire** on constate un développement homogène attribué à trois facteurs... : la “**monarchie pontificale**”, le mouvement conciliariste et la collégialité structurée...

Toujours en ce deuxième millénaire le prof. K. J. Becker, S.J., **distingue quatre phases dans le développement du dogme primatial** : celle de la **forte accentuation**, suivie de la relative réaction amplifiée à la faveur du concile, de la mise en œuvre puis de la synthèse harmonieuse, et enfin celle des interrogations actuelles qui exigent des solutions.»

B) Le rapport Primauté-Épiscopat au cours du premier millénaire

«L'examen se borna surtout aux conciles œcuméniques de Calcédoine, Constantinople et au IIe de Nicée...

L'auteur nota entre autres que les **Évêques avaient parfois élaboré des formules doctrinales propres**, où était d'ailleurs reçu l'essentiel de la pensée papale.

Le Père E. Lanne, O.S.B., tout en reconnaissant la justesse de vision sur les trois conciles déjà cités, a toutefois étendu sa pensée au lien entre les décisions de l'Évêque de Rome et la convocation et la consultation des “Synodes romains” aux conséquences **d'une vision pétrinienne (proprement romaine), qui n'aurait jamais été acceptée comme telle en Orient**, et spécialement au rôle “essentiel” de l'Empereur, qui apporte une aide “indispensable” au Pape et aux Évêques “pour dire la foi”.»

... au cours du deuxième millénaire :

«On pose ici le problème fondamental de la **recherche œcuménique** et de l'amalgame avec la recherche historique, à but œcuménique, ou à cause d'une certaine vision préconçue. Il serait aussi extrêmement utile et important de mettre en évidence, dans la voie œcuménique indiquée par le Pape Jean-Paul II, le Concile de Florence.

Le prof. M.J. Bucklev, S.J., affronte donc le thème (toujours celui de la Primauté et de l'Épiscopat), “vers une synthèse doctrinale” sur la base du *perpetuum utriusque unitatis principium ac visible fundamentum*. Il affirme que la Primauté émerge à l'intérieur du Collège épiscopal comme *munus conférè à un membre particulier du même Épiscopat*, dans le but de favoriser la communion dans la foi et la charité (*ut unum sint*), ainsi que pour concrétiser la sollicitude envers toute l'Église. L'auteur estime que concernant les fonctions primatales du Pontife

romain, il est utile de **distinguer entre les fonctions habituelles et celles de suppléance** ou de remplacement.

Hinschius, l'éminent historien protestant, pourrait nous être, en ce domaine un **guide valable**. Mais de toute façon même ici il faut faire la **distinction entre la discipline de l'Église catholique**, qui devrait rester valide aussi pour la considération “patriarchale” de l'Évêque de Rome, et **ce que l'on pourra “reconnaitre” à d'autres Églises**, par exemple **sous le régime de l'union renouvelée.**»

C) La nature des actes du Pape au cours du premier millénaire

«Le premier millénaire met en évidence que la rareté des interventions proprement primatales n'est pas le fait d'une lacune “théorique” ...l'autorité primatale au cours des siècles montre d'importantes oscillations, par contre on peut dire que les changements du XIème siècle ont introduit des éléments essentiels dans le gouvernement ecclésias-tique central (le synode papal, le Collège cardinalice, les Légats pontificaux, par ex.), qui caractérisent les temps postérieurs.»

A ce sujet Mgr Marchetto dit :

«Il faudrait donc ouvrir une piste de recherche à but œcuménique afin de nous libérer totalement de la pollution pseudo-isidoriennes qui, à notre avis, est encore présente dans le même C.J.C. [sic].

Le père C. Capizzi, S.J, quant à lui, souligne comme Schieffer d'ailleurs – à propos du pourquoi et du comment –, que les interventions primatales se vérifiaient “surtout si l'on le demandait ou en priait les Papes” (p. 354) [*attitude plus démocratique*]. Au cours du deuxième millénaire par contre, elles se développeront et prendront bien d'autres formes, surtout (mais pas exclusivement) dans le monde occidental de culture latino-germanique [*position plutôt monarchique*].

L'affirmation suivante est pour nous très importante : **“Il faut distinguer entre l'exercice de l'office pétrinien de la primauté et l'exercice des droits ou “priviléges” des papes en tant que patriarches** ou, si l'on veut, responsables directs de l'Occident.”

Dans la rédaction, plutôt novatrice, du prof. Anton, (“le ministère pétrinien et/ou la “papauté” dans le dialogue avec les autres Églises chrétiennes : certains points de convergence et de divergence”), du point de vue “œcuménique” nous trouvons des choses assez intéressantes, se rapportant justement à la matière traitée dans ce Symposium. En premier lieu il présente certains critères herméneutiques (**le principe de la “hiérarchie de la vérité”**, la globalité de l'ecclésiologie systématique, **la distinction entre le noyau substantiel de la vérité divine et le revêtement doctrinal historique et culturellement conditionné**, etc.). En un deuxième temps le prof. Anton affronte la question préalable de la “réinterprétation théologique” de la papauté posée par les Réformés, et ensuite il énonce quelques principes pour une **“restructuration pratique” de la même papauté** (qui doit donc être “innovée”) en tant que signe visible garant de l'unité.

Après les interventions très éclairantes du père Pozo, concernant le concept de “réinterprétation” ou de “déconfessionalisation”

et sur le “régime” (collégial mais non au sens strict) du *Synode des Évêques*, même le **soussigné** a apporté des précisions sur la **proposition de “déconfessionaliser” la papauté**, l’insérant dans la problématique “prétendue” (papier réactif) de nos frères non encore en pleine communion catholique, qui espèrent voir déjà réalisée à l’intérieur de l’Église (surtout en ce qui concerne l’exercice de la Primauté), la situation exemplaire qui pourrait être la leur une fois l’unité recomposée, *in necessariis, de rebus fidei et moribus*, et dans la “grande” discipline ecclésiale...

D’autre part, tout en étant incisive, la position luthérienne sur ce point nous a semblé vague: (“pour le service de l’Évangile et pour la liberté du chrétien”). En effet l’étroite relation entre l’Épiscopat et la Primauté, par exemple, même dans la **perspective d’une éventuelle et légitime décentralisation** qui caractérise l’Église catholique, devrait rester pour nous intacte pour diverses raisons (celle d’un Patriarcat “latin” indivis n’est pas la moindre), même après avoir retrouvé l’unité. Nous touchons ici à l’argument fondamental de la stratégie œcuménique sur lequel nous ne pouvons nous arrêter...» [Ils veulent donc réduire l’Église catholique à un Patriarcat “latin”...].

* * * *

La méthode utilisée dans ce long article par Mgr A. Marchetto (O.R., 27.10.1999), semble être celle de critiquer les textes progressistes très avancés pour ensuite pouvoir refuser aussi la doctrine traditionnelle et introduire la voie doctrinale moyenne

Il critique ici le livre de Peter Huenermann “Papauté et œcuménisme. Le ministère pétrinien au service de l’unité”

«Après l’imposant livre “*La Primauté du successeur de Pierre*”, Actes du symposium théologique promu par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi... [voici encore] “*Papauté et œcuménisme. Le ministère pétrinien au service de l’unité*” de Peter Huenermann, EDB Bologne, 1999, p 139.»

Le même but révolutionnaire donné par le Pape : distinguer dans la Primauté ce qui est essentiel de ce qui ne l’est pas

«L’engagement des deux publications déjà citées est toutefois le même; c’est-à-dire distinguer entre l’essence de ce à quoi on ne peut renoncer dans le ministère pétrinien, et les formes concrètes et historiques de l’exercice d’un tel office...»

Les auteurs catholiques qui y apportent leur contribution s’occupent avant tout de ce qui – selon leur point de vue – **devrait changer à l’intérieur de l’Église catholique** aujourd’hui, à propos de l’exercice de la Primauté...»

On commence par faire l’examen critique des textes, mais en fait il semble qu’on veuille plutôt introduire et faire connaître les idées modernistes

«Le prof. J. Gnilka : “Je pars de l’idée que Jésus a conféré à Simon le nom de *Cephas*, mais sans aucune référence ecclésiologique, car l’attribution du nom a un caractère électif. Cela peut venir du fait que Simon est le premier disciple appelé par Jésus” (p. 11). “Le fait aussi que Pierre soit appelé le premier et qu’à la fin de l’Évangile il soit rappelé par son nom à côté des disciples, comme le destinataire de l’annonce pascale transmise par les femmes, doit être compris dans le contexte de la fonction propre au témoin” (p. 12). “Même la tâche confiée à Pierre doit être vue uniquement dans le contexte du disciple qui partage sa fonction avec d’autres. Il ne l’exerce pas seul ni de manière absolue, malgré qu’elle lui soit confiée... une fonction particulière (ibid.). “Simon Pierre aussi est appelé bienheureux; non parce qu’il possède quelque chose mais parce qu’il a reçu quelque chose... Dans le cas de Mathieu on devrait supposer que l’auteur de l’Évangile ait forgé lui-même la bénédiction; elle serait donc une construction littéraire...”

Il est suivi dans ses intervention par le père K. Schatz... [qui] poursuit : “on part... de la catholicité de l’Église antique, dont la formule de la *communio ecclesiarum*... ne connaissait pas la suprématie d’une Église sur les autres...»

Dans la mesure où nous pouvons le comprendre, la *communio* était déjà concrète bien avant d’être centrée sur le sens primatial”...»

Après avoir exposé les thèses “osées” et les avoir critiquées en partie, Mgr Marchetto lance la voie moyenne : “tradition... et innovation” – “ni moderniste... ni fondamentaliste”

«Par contre la considération est bonne selon laquelle “grâce à la structure de la Primauté, l’Église catholique a l’opportunité particulière d’unir étroitement stabilité et tradition d’une part, dynamisme et innovation d’autre part” (ibid.). Cela permet de trouver un point d’ancrage au-delà du “modernisme” et du “fondamentalisme” (p. 27). Pourtant, toujours selon Mgr Marchetto, persiste le danger du “fondamentalisme papal” (p. 27).

Toujours à propos “des expériences historiques positives avec la Primauté”, le père Schatz rappelle qu’elle permet la collégialité au niveau de l’Église universelle et la prise de décisions dans les assemblées conciliaires, dans “une option pour l’unité”...

Lors d’interpellations critiques, partant du présupposé que la **Primauté et les courants épiscopalien, conciliariste et gallican, plongent tous leur racines dans l’Église primitive** (ibid.) [sic], Schatz soutient que “le Concile Vatican II, à ce propos, n’a pas établi un équilibre satisfaisant” (p. 31), “...substantiellement il n’apporte aucun correctif autonome” concernant la Primauté...

Pannenberg [*œcuméniste bien connu*]... Pour l’auteur, la prétention (nous disons la revendication), à la “position prééminente de Rome” se fonde sur le fait que sa communauté est celle de la “capitale de l’empire romain”.

Un autre élément marquant de la réponse de Pannenberg c’est l’opposition alternative (que d’ailleurs nous ne trouvons pas juste dans les termes exposés), entre “*autoritas*” (“liée à une apparence de vérité convaincante”) et “*potestas*” (“pouvoir ministériel, office” p. 45-48 et 50). Par contre “la controverse concernant uniquement la nature exacte de cette préséance et la question des droits qui en découlent” (ibid.) :

A ce propos, Pannenberg introduit le thème du Patriarcat, puisque pour la Réforme il y a eu rupture aussi avec la “particulière autorité de l’Évêque de Rome en sa qualité de Patriarche d’Occident” (*ibid.*).»

Et sur cette considération Mgr Marchetto va introduire la doctrine révolutionnaire de la distinction entre Primauté (acceptable) et Patriarcat, qu'il ne faut pas réclamer des orthodoxes et des protestants

«Il est particulièrement important que les catholiques approfondissent le sujet, afin que nous aussi sachions distinguer entre la Primauté universelle et le pouvoir patriarchal de l’Évêque de Rome, qui devra perdurer à l’intérieur de l’Église latine, même étendue au monde entier, au cas où l’on parviendrait à une situation nouvelle d’unité avec ceux qui actuellement ne sont pas en pleine communion avec nous. Que cela soit pourtant “la conquête la plus importante par rapport à la doctrine du Concile Vatican I” (p. 45) nous ne l’affirmerons pas !»

Mgr Marchetto craint que le changement doctrinal soit trop explicite; il faut être plus diplomate

«Nous trouvons inopportun la requête de Pannenberg envers l’Église catholique “de réformer aussi l’exercice du pouvoir patriarchal lui-même selon les principes de la collégialité et de la subsidiarité” (p. 46).»

Après avoir critiqué le côté progressiste, il introduit à nouveau la voie moyenne : moderniste modéré

«Pour nous en effet, les droits et les devoirs du patriarcat – nous le répétons – seront au contraire très importants pour maintenir la cohésion catholique, même à l’intérieur d’une unité retrouvée, éventuellement à diverses “vitesses” disciplinaires – tout en sauve la plus “grande” –, en plus des vérités de foi et de morale (“*de rebus fidei et moribus*”).»

Mgr Marchetto continue d’introduire les idées révolutionnaires... cette fois sans commentaires

«L’intervention de Pannenberg prend fin avec le bref développement sur “l’inaffabilité du Pape et/ou de l’Église universelle ?” Il est certain que la promesse du Seigneur est faite à toute son Église. Et en ce qui concerne le Pape ? “Le problème concerne uniquement le présupposé, c’est-à-dire les conditions dans lesquelles l’Évêque de Rome peut parler en tant que représentant de toute l’Église et de savoir si à ce jour ces conditions ont été remplies” (p. 52).»

Il annonce la doctrine d’un anglican pour ensuite faire des concessions

«Le point de vue anglican sur le “ministère papal et l’unité des chrétiens” est exposé par le célèbre prof. H. Chadwick...»

Le prof. H. Chadwick conclut : “Dans l’antiquité l’Église de Rome exerçait des fonctions de guide bien avant que l’on ne commence à citer les textes relatifs à Pierre... Malgré cela la prétention d’une juridiction universelle reste difficile à accepter, même lorsqu’on admet volontiers que la papauté doit posséder une base suffi-

sante de pouvoir afin de servir l’unité et l’harmonie du tout et de toutes ses parties. Mais on se demande si le Pape devrait présider à la nomination des Évêques”...»

Et maintenant les concessions doctrinales de Mgr Marchetto

«Certes, s’il s’agit de nomination d’Évêques, il faut rappeler, par analogie, la discipline des Églises Orientales en pleine communion avec Rome. Ne pourrait-elle pas constituer, sur ce point, une voie de solution, peut être pour un futur “patriarcat anglican” ?

Mgr Quinn parle avant tout de son expérience personnelle de la Papauté et ensuite de la nécessité d’une réforme structurelle, avec d’amères réflexions sur la Curie romaine.

Une suggestion ultérieure du prélat concerne la convocation plus fréquente de conciles œcuméniques... Il se rapporte pour cela à Constance (qui les “programma” tous les dix ans”)... Quant à la centralisation, on peut évidemment tenir un autre langage, tel celui du regretté Mgr Benelli (p. 96).»

Une légère critique et ensuite la position progressiste...

«Quant à la “nouvelle configuration du ministère pétrinien”, Huenermann part de la conception de “pluralité des Églises autonomes”, typique du premier millénaire (mais il faut tenir compte des trois points d’influence papale bien tracés par Batiffol, par exemple) et il passe ensuite aux Conciles de Trente, Vatican I et II, avec des affirmations nécessitant un bon coup de lime (v. p. 110 et 112).»

pour permettre à Mgr Marchetto de lancer la thèse :

«Toutefois l’obstacle principal dans la marche en avant vers l’unité, proviendrait de “la non reconnaissance des Églises locales et régionales en tant qu’Églises *juris divini*” ainsi que des Églises “continentales”» (p. 111 et ss.) [présentée dans l’O. R. sans critique].

* * * *

Le commentaire de Mgr Marchetto sur l’O.R., au sujet du livre d’Olivier Clément : “Rome autrement. Un orthodoxe face à la papauté” O.R., 29.7.1998 :

«Ces derniers temps se succèdent rapidement rencontres, études et “dossiers” sur la primauté pontificale, en réponse aussi à la courageuse requête de Jean-Paul II, dans l’Encyclique *Ut unum sint*, précisément pour une réflexion commune sur l’exercice de la primauté...»

“Le problème de la papauté est certainement le plus difficile qui se pose aujourd’hui au dialogue œcuménique, et plus précisément entre catholicisme et orthodoxie”» (p. 7).

A nouveau la théorie que la Primauté découle du fait que saint Pierre a été témoin de la résurrection et de l’Eucharistie

«Concernant “les trois paroles du Christ qui précisent le rôle de Pierre” il ne nous semble pas voir le “contexte de résurrection et eucharistie”...»

Tout en critiquant un peu la position progressiste d'Olivier Clément, Mgr Marchetto continue d'introduire de nouvelles idées : “égalité de pouvoir entre les Apôtres” :

«En effet dans l’Église primitive on trouve deux tendances, qui se développeront successivement dans le temps, caractérisées l’une par la mise en évidence de “l’égalité de pouvoir” existant entre les Apôtres, et l’autre par leur *discretio* (v. A. Marchetto, *Episcopato et Primato pontificio nelle Decretali pseudo-isidoriane. Ricerca storico-giuridica*, Roma 1971)...»

Encore une nouvelle idée : changer le mot “monarchique” en “personnel”

«Ceci manifeste une incompréhension de ce qui est juridique, comme dans le cas du terme “monarchique” alors que l’on devrait dire “personnel” (p. 54)...».

On accepte les nouvelles distinctions : primauté-papauté; on n’apprécie pas «l’Église au visage d’“État universel”» ainsi que «la tradition c’est moi» :

«“Quelques aperçus sur l’évolution de la papauté jusqu’à Vatican I, offrent à l’auteur l’occasion d’exprimer son point de vue sur l’histoire complexe du passage “de la primauté à la papauté”. Nous sommes d’accord avec cette distinction, sur laquelle il faudra revenir plus tard, alors que nous paraissent flous ses dires à propos du Concile d’union de Florence (v. aussi p. 79), de l’Église au visage d’“État universel”, et de Vatican I, avec un rappel à ce “la tradition c’est moi” historiquement incertain»

Et maintenant il donne la “solution”, citant l’auteur sans critiquer : chacun cède un peu. L’Église catholique sera «l’Église sœur sans prétention juridictionnelle.» L’homme d’aujourd’hui est formé selon ce principe, il oublie que l’Église catholique a le monopole de la vérité, tandis que les orthodoxes, même s’ils cèdent un peu, restent toujours dans l’erreur.

Selon l’esprit démocratique et parlementaire, cela revient à dire : 2 + 2 = 4, mais puisque pour l’autre 2 + 2 = 6, alors chacun cède un peu, on se met d’accord sur 5 et... tout le monde est uni !

Quel homme, aujourd’hui, aurait le courage d’aller contre tous pour affirmer la vérité objective ?

«L’auteur espère toutefois que “Rome... reviendra à la conception authentique de la primauté comme service de communion dans l’interdépendance réelle de son évêque avec tous les autres, dans un vrai dialogue avec tout le Peuple de Dieu. Cela exigera l’intégration de sa propre Réforme, qui lui rappellera son essence d’Église de Pierre et de Paul, et la réconciliation, d’Église sœur à Église sœur [égalitarisme], sans prétention juridictionnelle, avec l’Église orthodoxe. De son côté cette dernière, tout en conservant les enseignements des Pères sur la liberté des

Églises sœurs au sein de l’Église universelle, devra vaincre la tentation de l’autocéphalisme et du nationalisme religieux pour retrouver la juste articulation de la synodalité et de la primauté, sans oublier ce que l’Orient avait pleinement reconnu au cours du premier millénaire, c'est-à-dire que la primauté, une fois rétablie l’unité de foi, restera fondée sur la personne et la foi de Pierre, sur un ministère pétrinien équilibré par ceux de Paul le charismatique, et de Jean le visionnaire ”(p. 86).

La citation est longue mais significative parce qu’elle concentre toute la perspective de Clément. De toute façon, justement pour servir la communion, pour nous la primauté doit rester, en un mot la “primauté”, c'est l'unique et grande question qui sauve de toute illusion...»

Mgr Marchetto citant le Card. Ratzinger : “pour nous”, c'est-à-dire pour l’Église latine, mais il ne faut pas exiger cela des orthodoxes

«Rome ne doit pas exiger de l’Orient, au sujet de la doctrine de la primauté, plus que ce qui a été formulé et vécu durant le premier millénaire» (Card. Ratzinger, *Les principes de la théologie catholique*, Paris, Téqui, 1985, p. 222).

Ici Mgr Marchetto attaque la position moderniste extrême qui prétend à la “conversion [progressiste] de Rome”

«A ce point il faut rappeler qu’il faudra éliminer aussi l’idée désormais admise selon laquelle Rome doit donner, en son sein, des indices (papier réactif) pour montrer sa “conversion”. Par exemple, la question du développement des conférences épiscopales ou l’élaboration de nouveaux patriarchats “en Occident” (p. 89 et 106). On refuse d’admettre que la primauté a et devra maintenir sa propre physionomie et sa propre unité, [...] attention ! on introduit maintenant l’idée moderniste modérée], même dans une Église indivise. Par là nous approchons du concept d’unité entrevu par Cullmann [protestant] et exprimé, il nous semble, par Jean-Paul II, avec la formule d’une autorité primatiale “à vitesse variable” (p. 106).

Tout en désapprouvant le langage trop explicite: “revoir le dogme de 1870...”, il fait savoir que “les positions... ne sont pas aussi éloignées que l’on croit”

«L’auteur précise : “pour revoir le dogme de 1870, déjà partiellement équilibré par le Concile Vatican II.” Nous ne croyons pas que le langage utilisé soit le plus approprié à formuler le désir de l’Orient, mais la référence à Vatican II, qui pour nous reste en harmonie avec Vatican I et le complète, montre comment parfois on peut aller loin pour découvrir enfin que les positions des uns et des autres ne sont pas aussi éloignées que l’on croit.»

* * * *

Mgr Marchetto dans l’article de l’O.R. sur le livre d’H. Fuhrmann “I Papi da San Pietro a Giovanni Paolo II”, applique la méthode de la pseudo-restauration :

- 1) attaquer les thèses progressistes*
- 2) se distancer de la doctrine traditionnelle*
- 3) introduire une voie moyenne : le modernisme modéré*

Il dénonce d'abord la thèse progressiste qui nie la transmission de pouvoir de Pierre à ses successeurs (O.R. 30.1.1999)

«...la négation éventuelle du passage de pouvoir de Pierre à ses successeurs (cf. à ce sujet la pensée de Cullmann)....

Suit “Pierre à Rome”, avec un rappel sur les doutes qui “déjà au Moyen-Age furent émis sur (sa) la venue et sur la succession de l’Évêque de Rome dans le mandat pétrinien” (p. 45)...»

et ensuite il introduit la voie “moderniste modérée”

«Demandons nous si à l'époque léonienne on peut distinguer, et de quelle manière, le pouvoir sacramental du pastoral. Ensuite la *plenitudo potestatis*, à ce moment historique de la naissance d'une formule qui aura beaucoup de succès, **doit être prise avec beaucoup de précautions** : concrètement l'expression est utilisée par le Pape Léon dans le contexte d'une délégation de pouvoir à son représentant illyrien.

Nous connaissons bien le parcours d'une telle formule... (cf. *Évolution d'une formule sur le rapport Primauté-Épiscopat, in Studia in honorem Em.mi Card. Alphonsi M. Stickler, curante Card. Castillo Lara, Rome 1992*).

Il attaque de nouveau la thèse progressiste et ensuite la thèse traditionnelle

«Il n'est pas exact de dire qu'au Concile Vatican II “d'une part l'Évêque détient un pouvoir juridictionnel qui lui est propre, et de l'autre il participe au pouvoir exercé sur toute l'Église par le Pape» (p. 49 et ss.) Réduire ensuite le but du grand Synode (Vatican II) à celui de “rendre aux évêques une plus grande autonomie” (p. 50) c'est malheureux. L'auteur ajoute : “cette question, autant et plus que d'autres, a été bien laissée de côté. **Chaque évêque nommé par le Pape** (ce n'est pas le cas pour les Églises orientales qui sont en pleine communion avec Rome), tire sa vie du pouvoir plénier du successeur de Pierre.” Voici, après le Concile du Vatican, **une des opinions théologiques discutables, et en effet la moins suivie**, tout en ayant en sa faveur une petite troupe influente de canonistes et d'historiens du droit ecclésial...»

Même Mgr Marchetto dans cet article souligne que l'un des buts de la pseudo-restauration de Jean-Paul II (et du Card. Ratzinger), c'est de récupérer les lefebvristes, mais... qu'ils n'ont pas réussi

«...le pontificat actuel... n'a pas réussi à ramener au bercail les traditionalistes après la mort de Monseigneur Lefebvre» (O.R., 30.1.1999)

Rapport de la Commission internationale anglicane-catholique romaine 1999 (ARCIC II)

“Le don de l'autorité”

L'unité avec les anglicans est le prétexte pour changer la doctrine sur le pape. Pour arriver à cette union, chacun cède un peu de sa doctrine. La Commission mixte ARCIC a proposé le texte de base, puis le Pape fera signer, comme cela a déjà été fait avec les luthériens “par les 44 affirmations communes” sur la “Justification par la Foi” le 31.10.1999.

Il s'agit cette fois de la Révolution égalitariste : la démocratie, la collégialité entrent dans l'Église pour en changer la Constitution divine, monarchique dans le pape, hiérarchique dans les évêques.

Textes originaux anglais. Traduction du P. Daniel Oliver, a.a. pour la DC, revue par le Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des chrétiens. (Documentation catholique, n° 2204, mai 1999) «Comme résultat de cinq années de dialogue ... le document a été présenté à Londres le 12 mai par les deux coprésidents, le T. Rév. Mark Sauter évêque, et Mgr Cormac Murphy O'Connor évêque...»

Déclaration des Coprésidents

[Les antécédents :] 1. En mars 1966, l'Archevêque de Cantorbéry d'alors, Dr Michael Ramsay, rendit une visite officielle au Pape Paul VI à Rome. Cette rencontre inaugurerait une nouvelle ère dans les relations entre la Communion anglicane et l'Église catholique... en vue d'éliminer les causes de conflit et de rétablir l'unité...

L'ARCIC s'est mis à l'œuvre en 1970.... Trois principaux points : ...la doctrine de l'eucharistie, ministère et ordination et l'autorité dans l'Église Plusieurs Déclarations... En 1981 “Rapport final”... Réponse anglicane en 1988 Lambeth... L'Église catholique a répondu en 1991...

...Le don de l'autorité qui est publié aujourd'hui est la quatrième Déclaration de cette seconde phase du travail d'ARCIC

...à nos divisions. Nous espérons que cette nouvelle Déclaration contribuera à y mettre fin...

2. Elles montrent qu'il existe déjà un accord considérable, reconnu par nos deux Églises :

... ce qui est très important, sur la signification de l'évêque de Rome dans une Église réunifiée, et la place que son ministère occupe dans le plan providentiel de Dieu pour son Église...

Le Pape Jean-Paul II, dans son encyclique de 1995, *Ut unum sint*, a également fait appel à un dialogue patient et fraternel sur le ministère d'unité de l'évêque de Rome, de façon à pouvoir être accepté par tous...

3. Elle est le résultat de cinq années de dialogue, d'écoute patiente, d'étude et de prière. La Commission a répondu aux

demandes de nos autorités respectives. Avec leur autorisation, ce document est à présent publié sous forme de Déclaration adoptée par la Commission et soumise à la réflexion et à l'examen de nos Églises...»

Et maintenant la thèse du Card. Ratzinger : “...ne pas tomber dans une unité superficielle”... mais unification profonde... “œcuménisme théologique” (Faculté vaudoise de Rome, Adista 10.2.93)

“...non pas en entamant une sorte de négociation, mais en cherchant à exprimer ensemble ce qu'ils croient être l'exigence de la foi...»

Et l'on introduit l'idée d'élaborer une doctrine de l'autorité sans le Pape

«Le document indique qu'il y a accord sur le fait que le collège des évêques a le pouvoir d'émettre un jugement qui, fidèle aux Écritures et conforme à la Tradition apostolique, est exempt de toute erreur (cf. n. 42)...

4. L'étude détaillé de cette Déclaration va évidemment offrir des stimulations à nos deux Églises, concernant la façon dont l'autorité y est exercée... Il appartient à nos autorités de décider en temps opportun si notre foi peut se reconnaître dans cette nouvelle Déclaration commune et comment traiter les conséquences qu'elle entraîne.»

“...œcuménisme théologique” (Card. Ratzinger) sur le point le plus difficile : le Pape

«La déclaration entraînera, nous l'espérons, une réflexion théologique; ses conclusions interpellent nos deux Églises, et notamment sur la question cruciale de la primauté universelle...»

La révolution anti-papale, c'est une Révolution indispensable

«Sans accord dans ce domaine nous n'atteindrons pas la pleine unité visible dont nous avons tous deux la responsabilité...»

Ils nous préviennent que ce n'est pas encore un texte qui fait autorité

«Il ne s'agit pas d'une déclaration de l'Église catholique romaine ou de la Communion anglicane faisant autorité. Celles-ci procéderont à une évaluation de ce document afin d'émettre un avis sur ce dernier en temps voulu...»

Les Coprésidents

L'autorité dans l'Église III

Introduction

On introduira l'idée démocratique que “...les laïcs ...ont de droit un rôle à jouer... dans les prises de décision” :

«1. ... reconnaissance du fait qu'en raison de leur baptême et de leur participation au *sensus fidelium*, les laïcs ont de droit dans l'Église un rôle à jouer dans les prises de décision (cf. *L'autorité dans l'Église : Élucidation*, 4)...»

Non plus le Pape seul mais :

«– le besoin que le **primat** universel exerce son ministère en **association collégiale avec les autres évêques** (cf. *L'autorité dans l'Église II*, 19);

– une compréhension de la primauté universelle et de la conciliarité comme complétant et ne supplantant pas l'exercice de l'*épiscopat* dans les Églises locales (cf. *L'autorité dans l'Église I*, 21-23; *L'autorité dans l'Église II*, 19).»

Ils reconnaissent que la démocratie dans le monde pousse à la démocratie dans l'Église

«5. La nature et l'exercice de l'autorité dans les Églises et dans la société sont l'objet d'un vaste débat....»

Alors commence la critique du passé de l'Église.

La première critique, c'est que l'Église a adopté des modèles mondains. Voir Ratzinger 31.10.1998 : “La Primauté ne peut être conçue comme une monarchie du genre politique”

«L'autorité peut être exercée de manière tyrannique et destructrice. Il arrive souvent, on le sait, qu'il en soit ainsi dans les sociétés humaines et jusque dans les Églises, lorsque celles-ci adoptent sans discernement certains modèles d'autorité...»

Ces réflexions nous ont conduits à une **compréhension plus profonde d'une primauté universelle** qui serve l'unité de toutes les Églises particulières.

...Ce thème du «Oui» de Dieu et de l'«Amen» de l'humanité en Jésus-Christ est la clé de l'étude de l'autorité dans cette déclaration...

Par l'Esprit, notre «Amen», comme croyants, est incorporé à l'«Amen» du Christ, par qui, avec qui et en qui nous adorons le Père...»

Différents sens du mot “tradition” pour les modernistes...

«Conformément à l'usage œcuménique, le mot *Tradition*, avec une majuscule, renvoie à «l'Évangile lui-même, transmis de génération en génération dans et par l'Église», tandis que le mot *tradition*, sans majuscule, désigne le processus de transmission, «la transmission de la vérité révélée» (Rapport de la 4ème Conférence mondiale de Foi et Constitution, Montréal 1963, Section II, paragraphe 39). Le pluriel *traditions* renvoie aux aspects particuliers de la liturgie, de la théologie, de la vie canonique et ecclésiale dans les différentes cultures et communautés de foi. Souvent, cependant, ces usages du mot sont difficiles à distinguer exactement. L'expression *Tradition apostolique* désigne le contenu de ce qui a été transmis depuis les temps apostoliques et qui continue d'être le fondement de la vie et de la théologie chrétiennes...»

Et maintenant, on méprise l'élaboration doctrinale et les décisions de l'Église pendant vingt siècles :

«14. ...Une compréhension minimaliste de la **Tradition** qui la réduirait à n'être qu'un **magasin de doctrines** et de **décisions ecclésiastiques** est insuffisante... [sic]

16. La Tradition apostolique est un don de Dieu qui doit être constamment **reçu à nouveau...**»

On verra ce que signifie pour eux “reçu à nouveau”

«La Tradition exprime l'apostolité de l'Église... Les Églises ont aujourd'hui à recevoir l'unique et vivante Tradition apostolique...

Le but de la Tradition est atteint lorsque, par l'Esprit, la Parole est reçue et vécue dans la foi et l'espérance...»

Et maintenant la thèse protestante que l'Écriture Sainte est la norme de la Tradition et non le contraire

«Les Saintes Écritures : le «Oui» de Dieu et l'«Amen» du Peuple de Dieu

19. Dans le cadre de la **Tradition**, les **Écritures ont une place unique et normative**, elles font partie aussi de ce qui a été donné une fois pour toutes. Étant l'attestation écrite du «Oui» de Dieu, elles requièrent constamment de l'Église qu'**elle règle sur elles son enseignement**, sa prédication et son action. “Puisque les Écritures sont l'unique attestation écrite inspirée de la révélation divine, l'expression par l'Église de cette révélation doit être contrôlée par son accord avec l'Écriture” (*L'autorité dans l'Église : Élucidation*, 2)....

En recevant certains textes comme véritables attestations de la révélation divine, l'Église a défini ses Saintes Écritures. **Elle ne reconnaît qu'à ce corpus d'être la Parole de Dieu** inspirée et mise par écrit, et à ce titre faisant seule autorité.»

Non, c'est le Magistère Romain (traditionnel) qui est “la seule autorité” dans l'interprétation des Ecritures et non le contraire.

Ici on comprend mieux et on voit jusqu'où vont les conséquences de ce bouleversement, par exemple dans la thèse du Card. Ratzinger sur la Révolution anti-mariale (cf. Doc. Rév. Egl. N° 8, p. 8) :

«C'est aussi dans cette perspective que doit être vue la structure particulière des **dogmes mariaux**, lesquels, s'il en est ainsi, **ne peuvent absolument pas dériver de textes particuliers du Nouveau Testament...**» (O.R. 13.5.1995, Extrait du livre du Card. Ratzinger).

Et pourtant le Magistère traditionnel a dit le contraire :

«NOMBREUSES EN EFFET ET SUBLIMES SONT LES CHOSES QUI NOUS SONT DITES DE LA TRÈS BIENHEUREUSE VIERGE, DANS L'ÉCRITURE SAINTE, DANS LES LIVRES DE L'ANCIEN COMME DU NOUVEAU TESTAMENT; DE PLUS,

en elle sont explicitement affirmés Ses plus insignes priviléges et dons...» (Pie XII, 18.10.1954)

«23. La signification de l'Évangile révélé de Dieu n'est pleinement perçue qu'au sein de l'Église. La révélation de Dieu a été confiée à une communauté. **L'Église ne saurait être décrite en sa vérité comme un agrégat de croyants individuels...**»

***Oui, c'est ça, la théologie catholique l'a définie comme cela : «“L'Église est la société des hommes unis par la profession de la même Foi”, Saint Robert Bellarmino»* (Ott, *Précis de théologie dogmatique*, Zubizarreta, Tanqueray, etc.)**

«Réception et re-réception : l'«Amen» de l'Église à la Parole de Dieu

24. Au long des siècles, l'Église reçoit et **interprète** comme un don de la grâce de Dieu tout ce qu'elle reconnaît comme expression authentique de la Tradition confiée une fois pour toutes aux Apôtres....

Il peut aussi se faire un tri de ce qui a été reçu, du fait que dans un contexte nouveau **certaines formulations traditionnelles paraissent insuffisantes ou même ouvertes à de mauvaises interprétations**. Tout ce processus peut être dit **re-réception.**»

«27. Dans la riche diversité de la vie humaine, la rencontre avec la Tradition vivante produit des expressions différentes de l'Évangile. Là où diverses expressions sont fidèles à la Parole révélée en Jésus-Christ et transmises par la communauté apostolique, les Églises où elles se trouvent sont vraiment en communion. De fait, cette diversité de traditions est la manifestation pratique de la catholicité et, bien loin de la contredire, confirme la vigueur de la Tradition. De même que Dieu a créé la diversité entre les humains, de même la fidélité et l'identité de l'Église ne requièrent-elles pas une uniformité d'expression et de formulation à tous les niveaux, dans toutes les situations, mais plutôt une diversité catholique dans l'unité de la communion...»

Les théoriciens de la Révolution dans l'Église dirigent le travail :

«28. ...Les théologiens, en particulier, servent la communion de toute l'Église en examinant si, et comment, **des idées nouvelles doivent être intégrées** au courant **continu** de la Tradition...»

On théorise le grand principe moderniste que la vérité vient d'en bas, pas d'en haut, et l'autorité est là seulement pour le proclamer publiquement. Cela a été mis en pratique à Rome, à titre d'exemple, avec le Synode (populaire) diocésain, un exercice de démocratie dans l'Église qui a duré 7 ans, de 1986 à 1993 (Doc. Rév. Egl N° 7, chap. 9; Bulletin des A.S.F.S. N° 88) :

«29. En tout chrétien cherchant à être fidèle au Christ et pleinement incorporé à la vie de l'Église, il y a un *sensus fidei*...

Quand cette capacité est exercée de concert avec le corps des fidèles on peut parler d'exercice du *sensus fidelium* (cf. *L'autorité dans l'Église : Élucidation 3-4*). L'exercice du *sensus fidei* par chaque membre de l'Église contribue à la formation du *sensus fidelium* par lequel l'Église dans son ensemble reste fidèle au Christ...

Les évêques, le clergé et les autres fidèles doivent tous reconnaître et recevoir ce que Dieu leur transmet par cette médiation mutuelle...

31. Anglicans et catholiques romains peuvent en principe être d'accord sur tout ce qui précède, mais ils leur faut vouloir renouer avec cette compréhension commune...»

III. L'exercice de l'autorité dans l'Église...»

Ici anglicans et catholiques sont d'accord pour exalter le rôle des évêques et abaisser celui du Pape; un nouvel “épiscopalisme”.

«Ainsi, l'exercice de l'autorité ministérielle dans l'Église, et d'abord par ceux investis du **ministère de l'épiscopat**, a une dimension radicalement missionnaire...

Lorsque les chrétiens ne s'accordent pas sur l'Évangile lui-même, la prédication “en puissance” est compromise...

C'est seulement lorsque tous les croyants seront unis dans la célébration commune de l'eucharistie (cf. *L'Église comme communion*, 24) que le Dieu dont le dessein est de ramener toutes choses à l'unité dans le Christ (cf. Ep 1, 10) sera véritablement glorifié par le Peuple de Dieu...»

usqu'à maintenant alors, “Dieu n'a pas été véritablement glorifié”...

«*Synodalité : l'exercice de l'autorité en communion...*»

La démocratie dans l'Église c'est la volonté de Dieu :

«**34.** La façon dont l'autorité est exercée dans les structures et la vie collective de l'Église doit être conforme à l'intention du Christ (cf. Ph 2, 5).»

On ne parle plus du Pape, mais des évêques et du Synode (Parlement) des évêques... :

«**37.** L'interdépendance mutuelle de toutes les Églises est constitutive de la réalité de l'Église telle que Dieu la veut. Aucune Église locale inscrite dans la Tradition vivante ne peut se considérer comme autosuffisante. Des formes de synodalité sont donc nécessaires pour manifester la communion des Églises locales et soutenir chacune dans sa fidélité à l'Évangile. Le ministère de l'évêque est crucial, car ce ministère sert la communion au sein de l'Église locale et aussi entre Églises locales. Leur communion entre elles s'exprime par l'incorporation de chaque évêque dans un collège d'évêques.»

Et l'autorité personnelle de l'Évêque disparaît dans la collectivité...

«**38.** Dans nos deux Communions, les évêques se rencontrent

collégialement non en tant qu'individus mais en tant qu'ayant autorité dans et pour la vie synodale des Églises locales...

Leur rôle est magistériel : c'est-à-dire que dans cette communion des Églises, ils ont à déterminer ce qui doit être enseigné comme fidèle à la Tradition apostolique. Catholiques romains et anglicans partagent cette compréhension de la synodalité, mais ils l'expriment de différentes façons...»

La Communion anglicane, chez les anglicans, c'est la démocratie :

«**39.** ... Dans la Communion anglicane, de nouvelles formes de synodes sont apparues au cours du XIXe siècle, et la participation des laïcs aux prises de décision s'est accrue depuis lors...»

C'est vraiment “la procédure parlementaire”

«En outre, bien que les synodes anglicans utilisent largement les procédures parlementaires, leur nature est eucharistique...»

40. [Dans l'Église catholique romaine (...) les Conférences épiscopales :] Depuis le deuxième Concile du Vatican, ces rencontres sont devenues une structure régulière dans les nations et les régions. Dans une décision approuvée par les évêques durant le Concile, le Pape Paul VI a institué le **Synode des évêques** pour traiter des questions concernant la mission de l'Église dans le monde. L'antique coutume des visites ad limina aux tombeaux des apôtres Pierre et Paul et à l'évêque de Rome a été rénovée par la substitution aux visites individuelles de visites en groupe des évêques d'une région...»

Persévérance dans la vérité : l'exercice de l'autorité doctrinale.»

“de nouvelles et inhabituelles expressions de la Foi...” [sic]

«**41.** La préoccupation de rendre l'Évangile accessible à tous ceux qui sont disposés à le recevoir a fait que ceux chargés du ministère de la mémoire et de l'enseignement ont accepté de nouvelles et encore inhabituelles expressions de la foi.

Dans certaines situations apparaîtra un besoin urgent de tester de nouvelles formulations de foi.»

Toujours sans le Pape, sans parler du Pape, c'est cela “les catholiques obéissants” ?

«Dans des circonstances précises, il pourra se faire que ceux qui sont investis du ministère de surveillance (épiscopat), en viennent ensemble, assistés par le Saint-Esprit, à un jugement qui, étant fidèle à l'Écriture et en harmonie avec la Tradition apostolique, est exempt d'erreur. Par un tel jugement, expression renouvelée de l'unique «Oui» de Dieu en Jésus-Christ, l'Église est maintenue dans la vérité, de manière à pouvoir continuer d'offrir son «Amen» à la gloire de Dieu. C'est ce qui fait dire que l'Église peut enseigner de façon infailible (voir *L'autorité dans l'Église II*, 24-28, 32). Cet enseignement infaiable est au service de l'indéfectibilité de l'Église.»

Si on rappelle la thèse du Card. Ratzinger que : “Le ministère du successeur de Pierre est un cas particulier du ministère épiscopal” (O.R. 4.3.2000) que reste-t-il de la Primaute du Pape, fondement de l’Église (Dz 351) et sa tête (Dz 633) duquel “procède l’épiscopat lui-même et toute autorité” (Dz 100) ?

Il n’y a que les “lefebvristes” qui continuent d’y croire !

Et maintenant : “l’enseignement... requiert la participation de tout croyant... la réception de l’enseignement est partie intégrante du processus. Les définitions doctrinales sont reçues comme faisant autorité en vertu de la vérité divine”.

«43. L’exercice de l’autorité d’enseignement dans l’Église, spécialement face à des situations lourdes de défis, requiert la participation de tout le corps des croyants, chacun selon son rôle, et pas seulement de ceux chargés du ministère...»

Ça y est : la vérité vient d’en bas et non d’en haut... c’est la volonté de Dieu. La Révolution démocratique est assise : la subversion est faite.

«Quand le Peuple de Dieu répond par la foi et dit «Amen» à un tel enseignement, c'est parce qu'il reconnaît que cet enseignement exprime la foi apostolique et ne s'écarte pas de l'autorité et de la vérité du Christ, Tête de l'Église (2)...»

Ils continuent à introduire l'idée du ministère des évêques sans le Pape et aussi l'idée que l'enseignement d'un évêque est "authentique" là où il est "solidaire de celui de tout le Collège épiscopal". C'est faux, avant les Conférences épiscopales (Vat. II) l'enseignement était authentique !

C'est la démocratie qui entre dans l'Église substituant l'anonymat collectif à l'autorité personnelle.

Pour eux, c'est le consensus démocratique qui décide de l'authenticité d'un enseignement et non la vérité en soi, objective, immuable, au-dessus de l'histoire, même contre la volonté de la majorité

«La primauté; l'exercice de l'autorité dans la collégialité et la conciliarité.»

Après avoir exalté la collégialité épiscopale maintenant on rabaisse la primauté du Pape, attention :

«45. Au cours de l'histoire, la synodalité de l'Église a été servie grâce à l'autorité conciliaire, collégiale et primatiale... chez les anglicans et chez les catholiques... Archevêque métropolitain ou Patriarche...»

On rejette 2000 ans de Magistère résumé dans le Concile Vatican I et on revient, soi-disant, à l'Église primitive :

«46. ... Dans le modèle qu'offre le Nouveau Testament, l'**un des Douze** est choisi par Jésus-Christ pour fortifier les autres afin qu'ils restent fidèles à leur mission et en harmonie les uns avec les autres (voir la discussion des textes pétriniens dans *L'autorité dans l'Église II*, 2-5). **Augustin d'Hippone exprimait bien** la relation existant entre Pierre, les autres apôtres et toute l'Église, lorsqu'il écrivait : “Après tout, ce n'est pas simplement un individu qui a reçu ces clés, mais l'Église dans son unité. La raison de la prééminence reconnue à Pierre est qu'il incarnait l'unité et l'universalité de l'Église lorsqu'il lui fut dit : «A toi, je remets», ce qui en fait avait été remis à tous. Je veux vous faire saisir que c'est l'Église qui a reçu les clés du Royaume des cieux. Écoutez ce que dit le Seigneur, ailleurs, à tous ses apôtres : *Recevez le Saint-Esprit; et aussitôt : ceux dont vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés; ceux dont vous retiendrez les péchés, ils leur seront retenus* (Jn 20. 22-23). Ceci concerne les clés, dont il est dit : *ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel* (Mt 16, 19). Mais cela fut dit à Pierre. Pierre à ce moment incarnait l'Église universelle” (*Sermon 295. en la Fête du martyre des apôtres Pierre et Paul*).»

On oublie de lire cela à la lumière de tous les autres enseignements de saint Augustin sur le Pape.

Mais c'est la thèse moderniste du Card. Ratzinger :

Voilà comment le Card. Ratzinger fonde la démocratie dans l'Église :

Selon sa méthode habituelle, le Card. Ratzinger critique d'abord les excès jacobins de démocratie dans l'Église, puis il ajoute :

«Il faut maintenant une troisième considération pour faire apparaître à quel point, à l'intérieur même de l'Église, il existe des données qui correspondent à celles que, dans le domaine politique, nous appelons démocratie. En effet l'Église a ses propres traditions démocratiques, même si on les a, bien souvent, obscurcies; leur nouveau développement est tout à fait conforme à son essence... Je relève quatre points dans lesquels la constitution même de l'Église renvoie à des formes et à des possibilités démocratiques :

1) Les limites de l'office spirituel... ce jugement ouvre d'un double point de vue un énorme champ d'initiatives libres et démocratiques :

a)... la libre association fondée sur l'Évangile

b)... tous les secteurs de gouvernement qui ne regardent pas proprement la direction de l'Église selon l'Évangile... peuvent et doivent être réglementés d'une façon démocratique.

c)... L'Église ne doit pas se transformer en une démocratie de parti [*jacobinisme catholique, n.d.r.*]. Cela lui est d'autant moins permis si elle veut accepter un élément constitutif essentiel de la démocratie moderne...» (Card. Ratzinger, *Democrazia nella Chiesa, possibilità, limiti, pericoli*, Chap. 3, introduction)

47. [...] l'évêque de Rome.] Ce service particulier a été la source de difficultés et de malentendus entre les Églises. Toute définition

tion solennelle prononcée sur la chaire de Pierre, dans l'Église de Pierre et **de Paul [sic]** ne peut pourtant qu'exprimer la foi de l'Église. Toute définition de ce genre est prononcée *du sein du Collège de ceux qui exercent l'épiscopè, et non pas en dehors de ce Collège*. Un tel enseignement faisant autorité est une forme particulière d'exercice de la vocation et de la responsabilité du corps des évêques d'enseigner et d'affirmer la foi.»

C'est la thèse du Card. Ratzinger :
“Le ministère du successeur de Pierre est un cas particulier du ministère épiscopal”

(O.R. 4.3.2000)

«Quand la foi est articulée de cette manière, l'évêque de Rome proclame la foi des Églises locales. C'est ainsi l'enseignement parfaitement sûr de l'Église entière qui est à l'œuvre dans le jugement de la primauté universelle.»

Le Pape n'enseigne pas la Foi, il “proclame la Foi des Églises locales”, RATIFIE ce qu'elles disent : la vérité vient d'en bas

«Cette forme d'enseignement autoritaire n'a pas une garantie plus grande de l'Esprit que n'en ont les définitions solennelles des conciles œcuméniques...»

La discipline : l'exercice de l'autorité et la liberté de conscience

Après avoir dit que chez les anglicans, c'est la démocratie (cf. N° 39), ils se disent du même avis

«50. Nous sommes parvenus à une compréhension commune de l'autorité en la voyant, dans la foi, comme une manifestation du «Oui» de Dieu à sa création, et qui appelle l'«Amen» de ses créatures...»

Le «Oui» de Dieu... est reçu ... dans les modes selon lesquels l'épiscopè est exercé. Quand les Églises, par leur pratique de l'autorité, manifestent le pouvoir de l'Évangile pour la guérison et la réconciliation, le monde se voit alors offrir une vision de ce que Dieu veut pour toute la création...»

IV. Accord sur l'exercice de l'autorité : des pas vers l'unité visible

51. Nous soumettons à nos autorités respectives cette déclaration commune sur l'autorité dans l'Église...»

Et maintenant “les moyens” pour unir les deux religions :

«Dans notre marche vers la pleine communion ecclésiale, nous suggérons des moyens par lesquels notre communion déjà existante, quoique imparfaite, peut être rendue plus visible, grâce à l'exercice d'une collégialité renouvelée entre les évêques, et par un exercice et une réception renouvelés de la primauté universelle...»

Ière victoire de la doctrine protestante : “l'Écriture a un rôle normatif à l'intérieur de la Tradition”

«– l'interdépendance dynamique de l'Écriture et de la Tradition apostolique et le rôle normatif de l'Écriture à l'intérieur de la Tradition (paragraphes 19-23);»

IIème victoire de la doctrine protestante : “la primauté, toujours associée à l'évêque et au Siège de Rome, est exercée collégialement dans le cadre de la synodalité”

«– une primauté universelle, exercée collégialement dans le cadre de la synodalité, comme partie intégrante de l'épiscopè au service de la communion universelle; une telle primauté ayant toujours été associée à l'évêque et au Siège de Rome (paragraphes 46-48)»

D'abord ils montrent que les anglicans cèdent un peu sur leur démocratie religieuse et cela pousse les catholiques à céder aussi un peu sur la Divine Constitution de l'Église voulu monarque par Notre-Seigneur !

Chacun cède un peu, mais le problème n'existe que pour le catholique qui trahit la vérité; les autres restent malgré tout dans l'erreur

Des développements significatifs dans les deux Communions

53. La Conférence de Lambeth de 1988 a reconnu le **besoin de réfléchir sur la manière** dont la Communion anglicane prend des décisions normatives.»

Ensuite ils reconnaissent que l'égalitarisme (la démocratie) s'est introduit progressivement sous forme de collégialité dans l'Église catholique après le concile Vatican II, (voir Notes sur la Révolution dans l'Église et Bulletin des A.S.F.S. n° 85, “Liberté, égalité, fraternité dans l'État et dans l'Église”)

«54. L'Église catholique romaine, spécialement depuis le deuxième Concile du Vatican, a développé progressivement des structures synodales [lire : démocratiques] pour soutenir plus effectivement la *koinonia*. Le rôle croissant des Conférences épiscopales nationales et régionales et la tenue régulière des assemblées générales du Synode des évêques illustrent cette évolution. Il y a eu également un renouveau dans l'exercice de la synodalité à l'échelon local bien que cela varie d'un endroit à l'autre. La législation canonique demande dorénavant que des laïcs, hommes et femmes, des personnes engagées dans la vie religieuse, des diacres et des prêtres aient un rôle dans les conseils de pastorale paroissiaux et diocésains, les synodes diocésains et une variété d'autres organismes quand ils ont des réunions.

55. Il y a dans la Communion anglicane une évolution vers des structures universelles pour promouvoir la *koinonia*, et dans

l'Église catholique romaine un renforcement des structures locales et intermédiaires.»

Chacun cède un peu sur la doctrine comme si les deux religions étaient égales et non l'une l'hérésie protestante et l'autre la vérité catholique.

«*Questions posées aux anglicans*

56. ...Dans ce but, la Communauté anglicane étudie présentement le développement des structures d'autorité dans ses provinces...

Surtout, comment les anglicans aborderont-ils la question de la primauté universelle telle qu'elle se dégage de leur vie ensemble et du dialogue œcuménique ?»

Voilà le nouvel examen de conscience de tout bon ecclésiastique démocrate :

«*Questions aux catholiques romains*

57. Le deuxième Concile du Vatican a rappelé aux catholiques romains combien les dons de Dieu sont présents dans tout le Peuple de Dieu. Il a aussi enseigné la collégialité de l'épiscopat dans sa communion avec l'évêque de Rome, tête du collège. Cependant, **y a-t-il à tous les niveaux participation effective du clergé aussi bien que des laïcs** dans les organismes synodaux naissants ? L'**enseignement du deuxième Concile du Vatican concernant la collégialité des évêques a-t-il été suffisamment mis en œuvre** ? Les actions des évêques reflètent-elles une conscience suffisante de l'ampleur de l'autorité qu'ils reçoivent par l'ordination pour gouverner l'Église locale ? **A-t-on suffisamment cherché à assurer la consultation entre l'évêque de Rome et les Églises locales avant des décisions importantes** qui affectent, soit l'Église locale, soit l'Église universelle ? **Comment la variété des opinions théologiques est-elle prise en compte en de telles décisions** ? Les structures et les procédures de la Curie romaine, en assistant l'évêque de Rome dans sa tâche de promouvoir la communion entre les Églises, **respectent-elles adéquatement l'exercice de l'épiscopat à d'autres niveaux** ? Surtout, comment l'Église catholique romaine abordera-t-elle la **question de la primauté universelle** telle qu'elle se dégage du "dialogue patient et fraternel" sur l'exercice de la charge de l'évêque de Rome, auquel Jean-Paul II a invité "les responsables d'Églises et leurs théologiens" ?»

On ne revient pas en arrière au sujet de la démocratie dans l'Église :

«*Collégialité rénovée : rendre visible notre communion existante*

58. Anglicans et catholiques romains sont déjà attelés à ces questions, mais les réponses peuvent prendre du temps. **Il n'y a cependant pas de retour en arrière** dans notre marche à la pleine communion ecclésiale...»

C'est "l'œcuménisme irréversible" maintes fois affirmé par le Pape : Doc. Rév. Égl. N° 7.

On commence à poser des actes démocratoco-œcuméniques :

«**59.** Une telle coopération dans l'exercice de l'épiscopat impliquerait que **les évêques se rencontrent régulièrement** aux plans local et régional, et que des évêques d'une Communauté participent aux rencontres internationales des évêques de l'autre Communauté. On devrait examiner sérieusement si des évêques anglicans ne pourraient pas accompagner les évêques catholiques dans leurs visites *ad limina* à Rome. Partout où cela est possible, les évêques devraient saisir toute occasion d'enseigner et d'agir ensemble dans les questions de foi et de mœurs.»

Le prétexte du "front commun" pour faire tomber ou minimiser les différences entre les deux religions :

«Ils devraient aussi **témoigner conjointement dans la sphère publique** sur les questions qui intéressent **le bien commun**. Des modes pratiques plus spécifiques de partage de l'épiscopat se dégageront des initiatives locales.»

CONCLUSION :

Un Pape commun

- 1) "avant la pleine communion"**
- 2) qui "exerce collégialement"**
- 3) qui "aide à maintenir la diversité"**
- 4) qui encourage les anglicans**
- 5) c'est "une sorte de primauté"**

«*La primauté universelle : un don à partager*

60. Le travail de la Commission a abouti à un accord suffisant sur la primauté universelle en tant que don à partager, pour que nous proposions qu'une telle primauté puisse être proposée et reçue avant même que nos Églises soient en pleine communion. Catholiques romains et anglicans voient ce ministère exercé collégialement et synodalement – un ministère de *servus servorum Dei* (Grégoire le Grand, cité dans *Ut Unum Sint*, 88). Nous envisageons une primauté qui aidera même dès maintenant à maintenir la diversité légitime des traditions, les renforçant et les sauvegardant dans la fidélité à l'Évangile. Elle encouragera les Églises dans leur mission. Cette sorte de primauté aidera déjà l'Église sur terre à être l'authentique *koinonia* catholique dans laquelle l'unité ne brade pas la diversité.»

En échange :

1) le Pape sera le "leader" dans le monde

«**61. Ce primat universel exercera un leadership dans le monde** et aussi dans les deux Communautés, par des interventions de type prophétique...»

2) il réunira les Congrès des Religions :

«Cette primauté universelle pourra réunir les Églises de diverses façons pour des consultations et des discussions.»

Le plan de la révolution humaniste est en train de se réaliser, ils le font passer de "l'utopie à la

science”, comme le résume Etienne Gilson dans son livre “Métamorphose de la Cité de Dieu”, chap. III à VI. Après avoir résumé l’œcuménisme de Roger Bacon (XIII^e s.), de Dante Alighieri.

Gilson étudie le cardinal allemand Nicolas de Cuse (1401-1464), un vrai précurseur de l’Église conciliaire, une autorité...

«Le message de Nicolas de Cuse est simple... Lorsqu’on sait comment il concevait l’universalité de la religion chrétienne, on ne peut qu’être surpris d’une si merveilleuse immunité». [La tolérance de l’erreur est une caractéristique de la Révolution humaniste].

«La religion est un facteur d’unité, mais les religions sont des facteurs de division. Il faut donc qu’il n’y ait qu’une seule religion, et le cardinal ne doute pas un instant que ce ne doive être la religion catholique, apostolique et romaine, mais il ne doute pas non plus que certains aménagements ne soient nécessaires pour qu’elle puisse ralier les autres religions du monde. C’est précisément la thèse qu’il soutient dans son “De pace fidei” (1454)...

Sa principale préoccupation est causée par les guerres de religion.

Il y a là des phrases d’un ton nouveau et, à cette date, littéralement inouï. D’abord, celle où s’exprime le sentiment œcuménique de Nicolas de Cuse : c’est un seul et même Dieu que les différentes religions servent de différentes manières et qu’elles nomment de noms différents. Ensuite, celle où s’affirme si énergiquement la thèse fondamentale : en dépit de la différence des confessions religieuses, il n’y a qu’une seule religion.»

...Et Gilson continue : «A vrai dire, le Grec lui-même doute d’abord que l’Assemblée générale des religions puisse conduire à les accorder. Comment un peuple accepterait-il une autre religion que celle pour laquelle il a déjà versé son sang ? A quoi le Verbe répond qu’il ne s’agit pour aucun peuple d’adhérer à une foi nouvelle, mais de prendre conscience de la foi commune qui les unit déjà.

Ici se termine le livre sur De pace fidei (La paix de la foi), par le cardinal Nicolas de Cuse, que nul n’accusera de timidité d’esprit ni d’étroitesse de vue. Ce petit livre est doublément surprenant en ce qu’il fut écrit et que l’Église ne l’a jamais condamné...» [Cela nous laisse penser que “l’esprit d’Assise” ira de l’avant car il vient de loin]

Comme en Italie, où Gioberti proposait à Pie IX, dans son livre “Il Primato”, d’être le Primat d’Italie en échange de sa renonciation au pouvoir temporel et aux États Pontificaux, ainsi dans l’ARCIC II, on propose au Pape : “Cette primauté universelle exercera un leadership dans le

monde et aussi dans les deux Communions...”

«6. Gioberti : “Il Primato” et la polémique contre les Jésuites.

Jusqu’en 1843 l’activité publique des catholiques libéraux italiens fut surtout culturelle et leurs réalisations les plus remarquables se manifestèrent dans le camp de la littérature, de l’historiographie, de la philosophie, de la pédagogie. (...)

Grâce à l’activité de tous ces hommes, une partie importante de la bourgeoisie et de l’aristocratie embourgeoisée et même une partie du clergé se trouva convaincue peu à peu de la possibilité de concilier la tradition et le progrès, la foi et la science, le catholicisme et la liberté. En même temps le terrain devint favorable à l’accueil de ce qui sera l’idée mère du *Primato* de Gioberti : l’idée que le renouveau national de l’Italie ne pouvait être réalisé que dans le cadre de l’universalisme papal. L’influence du concept romantique de la mission du peuple, que Mazzini avait développé dans le concept de l’initiative italienne, était à cette époque sur le point d’accélérer la transformation du guelfisme en néoguelfisme.

Ceci fut le mérite majeur de Gioberti, qui eut l’intuition que l’idéologie catholico-libérale pouvait servir une action politique de grande envergure, dans le but de briser le bloc des forces réactionnaires et de gagner au mouvement national une part importante de ces couches sociales qui jusque là étaient demeurées incertaines ou inertes, ou franchement hostiles...

D’autre part, le développement de la bourgeoisie et l’observation des grands progrès économiques et techniques accomplis durant ces années par les plus avancés des pays européens stimulèrent la formation d’une opinion modérée et réformiste...

Le but du *Primato* consista, comme Gioberti lui-même l’affirma, “à inviter et à réconcilier dans la grande entreprise de l’union italienne les âmes de tous mes compatriotes, et spécialement de ceux des classes cultivées, laborieuses, puissantes, détournant tout ce qui pourrait distraire l’unanimité de leur approbation.”

(...) le succès du *Primato* marque un tournant dans la situation italienne : le bloc réactionnaire se fissura gravement, pendant que les forces modérées, jusqu’alors dispersées, commencèrent de s’amalgamer et de former un mouvement, non plus seulement culturel, mais aussi politique...» (*Il movimento cattolico in Italia*, Giorgio Candeloro, cap. 1, § 6).

Plus tard on reconnaîtra la validité des ordinations anglicanes

O. R. 6.12.1991

Commission mixte internationale : Église catholique et Confession anglicane :

...le Rapport final de l’ARCIC – I

«...alors l’Église catholique romaine pourrait reconnaître comme possible, dans le contexte d’une telle profession de foi, que l’Ordinal anglican ne conserve plus cette «nativa indoles» qui est à la base du jugement prononcé par le Pape Léon XIII...» (Doc. Rév. Égl. n° 2, p. 65).